

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEURE

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
D'EBOWA

DEPARTEMENT DE L'INNOVATION,
DES TECHNIQUES COMMERCIALES
ET DE L'INDUSTRIALISATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work –Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TECHNICAL TEACHER'S
TRAINING COLLEGE OF EBOWA

DEPARTMENT OF INNOVATION,
COMMERCIAL TECHNIQUES AND
INDUSTRIALIZATION

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Présenté et soutenu en vue de l'obtention du DIPET II

Option : ECONOMIE

Par :

YOGNIA MBAKOP EPSE NDAMBEUN Ariane

Matricule 19W1121

SOUS LA DIRECTION DU :

Dr EVOU Jean Pierre

Chargé de cours à l'université de Yaoundé II-Soa



Année académique 2020/2021

Sommaire

AVERTISSEMENT	ii
DEDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ABREVIATIONS	viii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : LA CONCURRENCE BANCAIRE : ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ...	9
CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE ET ETAT DE LA LITTERATURE SUR LA RELATION CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE	10
SECTION I : APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	11
SECTION II : LES FAITS STYLISES	25
CHAPITRE 2 : L’EVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE	32
SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONNALISATION DES VARIABLES.....	32
SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS.....	33
LA DEUXIEME PARTIE : LA CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE : ANALYSE DES EFFETS INDIRECTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	40
CHAPITRE 3 : IDENTIFICATIONS DES MECANISMES DE TRANSMISSION DES EFFETS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ...	41
SECTION I : APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE	42
SECTION II : LES FAITS STYLISES	47
CHAPITRE 4 : EVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	58
SECTION I : SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONNALISATION DES VARIABLES	58
SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS.....	60
CONCLUSION GÉNÉRALE	63

AVERTISSEMENT

« L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'université de Yaoundé I à Ebolowa n'entend donner aucune approbation ni improbation aux options contenues dans ce mémoire. Ces dernières demeurent propres à leur auteur. »

DEDICACE

A MA FAMILLE

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été une épreuve de patience et de persévérance, à travers laquelle j'ai expérimenté la recherche scientifique. Je souhaite exprimer ici ma profonde gratitude à tous ceux, sans qui cet itinéraire aurait simplement été sans fin.

Je voudrais ainsi exprimer ma gratitude auprès :

- ✚ De mon directeur de Mémoire **Dr EVOU Jean Pierre, chargé de cours à Yaoundé II Soa** pour son encadrement
- ✚ Du directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique d'Ebolowa **Pr NDJAKOMO ESSIANE Salomé**, pour son engouement à la formation de ses élèves professeurs ;
- ✚ Du chef du département de l'innovation des techniques commerciales et d'industrialisation **Dr SAMBA Michel Cyrille, Chargé de cours à l'Enset d'Ebolowa**, pour son aimable attention et dévouement dans la programmation de nos enseignements ;
- ✚ De Dr MBASSI Christophe Martial, assistant à Yaoundé II Soa pour son encadrement
- ✚ A mon époux M. NDAMBEUN Landry pour son soutien inconditionnel
- ✚ A Dr TSEKANE Enseignant à l'ENSET d'Ebolowa pour ses conseils
- ✚ De toute la direction et le corps enseignant de l'ENSET pour les conseils et les enseignements dispensés tout au long de ma formation
- ✚ Mes remerciements vont également à l'endroit de tous mes camarades de promotion de l'ENSET d'Ebolowa plus particulièrement ceux de la filière Economie.
- ✚ A toute ma famille pour leur soutien
- ✚ A tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Structure des propriétaires des banques en Afrique

Graphique 2 : Nuage de points (Zscores)

Graphique 3 : Nuage de points (prêts non performants)

Graphique 4 : Effet marginal de concurrence bancaire (zscore)

Graphique 5 : Effet marginal de la concurrence bancaire (Prêts non performants)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Statistiques descriptives

Tableau 2 : Matrice de corrélation

Tableau 3 : Estimation de l'effet direct

Tableau 4 : Estimation de l'effet indirect

LISTE DES ABREVIATIONS

ASS : Afrique subsaharienne

BCE : Banque centrale Européenne

BMCE : Banque marocaine du commerce extérieur

CEMAC : Communauté économique monétaire de l'Afrique centrale

COBAC : Commission bancaire d'Afrique Centrale

FDIC : Federal deposit insurance corporation

FMI : Fonds monétaire internationale

GMM: generalized method of moments

NPL: non performing Loans

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PIB: Produit Intérieur Brut

PFR: Pays à faible revenu

PRITI : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure

ROAA: Return on average asset

ROAE: Return on average equity

UE : Union Européenne

RESUME

L'objectif de cette étude est d'examiner la relation entre la concurrence bancaire et la stabilité financière en Afrique subsaharienne. De manière spécifique, il s'agit concrètement de montrer les effets directs et indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière.

Pour y parvenir, nous avons réalisé notre étude sur une période de 1996-2017 et sur 15 pays. Le modèle utilisé GMM dynamique car il intègre la variable retardée. L'analyse des effets de la concurrence bancaire sur stabilité financière nous amène à faire les tests préliminaires notamment analyse descriptive, la matrice de corrélation et les estimations des effets directs et indirects. Après analyse, nous obtenons quelques résultats :

- La concurrence bancaire a un effet négatif et significatif à un seuil de 5% sur la stabilité financière. Ceci signifie qu'une hausse la concurrence bancaire détériore la stabilité financière dans les pays de l'Afrique subsaharienne.
- La concurrence bancaire a un effet négatif et significatif à un seuil de 1% sur l'instabilité financière par conséquent une hausse de la concurrence bancaire améliore la stabilité financière du point de vue des prêts non performants

Au final, la concurrence a les effets différenciés car, une hausse du z-scores améliore la stabilité financière alors qu'une hausse des prêts non performants détériore la stabilité financière.

Mots clés : Concurrence bancaire, Stabilité financière, GMM (méthode des moments généralisés)

ABSTRACT

The objective of this study is to examine the relationship between banking competition and financial stability in sub-Saharan Africa. Specifically, the aim is to show the direct effects of banking competition on financial stability and to show the indirect effects of banking competition on financial stability. To achieve this, we conducted our study over a period of 1996-2017 and over 15 countries. The model used GMM dynamic as it incorporates the lagged variable. The analysis of the effects of banking competition on financial stability leads us to carry out preliminary tests including descriptive analysis, the correlation matrix and estimates of direct and indirect effects.

- Banking competition has a negative and significant effect at a 5% threshold on financial stability. This means that an increase in banking competition worsens financial stability in sub-Saharan African countries.
- Banking competition has a negative and significant effect at a 1% threshold on financial instability therefore an increase in banking competition improves financial stability in terms of non-performing loans.

Competition has differential effects on financial stability as an increase in the z-score indicator improves financial stability while an increase in the non-performing loan indicator worsens financial stability.

Key words: Banking competition, financial stability, generalized method of moments

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE

En Afrique, la question de la concurrence dans le secteur des services financiers a des effets importants, en particulier sur l'amélioration de l'efficacité productive, la stabilité financière et l'efficacité de la réglementation et de la surveillance, Kasekende et autres (2009). A titre d'illustration avant la crise financière de 2008, le ratio des liquidités par rapport au total des passifs des banques d'Afrique subsaharienne (ASS) était en moyenne d'environ 30 %, tandis que celui des autres pays en développement était d'environ 4 % (Allen et al, 2014) ce qui traduit la faille du système financier. Ladite crise a donné un regain d'intérêt à l'analyse des facteurs susceptibles d'influencer la stabilité financière d'un marché bancaire, c'est-à-dire sa capacité à faciliter sans entraves les performances de l'économie, et de résorber les déséquilibres financiers qui se font toujours de manière endogène.

La stabilité financière selon la Banque Centrale Européenne (BCE 2014) peut être définie comme une situation dans laquelle le système financier, qui comprend les intermédiaires financiers, les marchés et les infrastructures de marché, est capable de résister aux chocs réduisant ainsi la probabilité qu'apparaisse les perturbations suffisamment pour compromettre sérieusement la location d'épargne à des projets d'investissement rentables.

Les secteurs bancaires en ASS ont connu une croissance rapide au cours des deux dernières décennies, en partie à cause des politiques de libéralisation des années 1990, de la flambée des prix des matières premières et de la forte croissance dans la région (Gakunu, 2007 ; Mlachila et al, 2013 ; Otchere et al, 2017). De plus, comme le développement des secteurs bancaires en ASS a longtemps été contraint par l'importance du risque de crédit, le continent a le niveau d'accès et de profondeur financière¹ les plus faibles par rapport au reste du monde. Les marchés bancaires d'Afrique subsaharienne sont généralement oligopolistiques et sont caractérisés par des taux débiteurs élevés et des taux créditeurs bas ou, en d'autres termes, par des marges importantes sur les prêts. Toutefois, grâce à l'intensification de la concurrence, ces marges affichent une tendance générale à la baisse depuis 2000. Dans son acception

¹ Profondeur financière selon la banque mondiale est la taille des banques, des autres institutions financières et des marchés financiers dans un pays, pris dans l'ensemble, rapportée à une mesure output économique. En d'autres termes, il s'agit du niveau de développement relatif du système financier en termes quantitatifs.

courante la concurrence c'est l'ensemble des actions qui sont engagées dans le but de faire aboutir les objectifs d'une firme au détriment des autres. La concurrence bancaire quant à elle est une confrontation entre les banques qui permet une prestation efficace des services financiers, améliore la qualité des produits financiers et le degré d'innovation financière (Claessens, 2004). Pour les économistes du 18^{ème} siècle, la libre concurrence bancaire était la meilleure manière d'organiser le système bancaire pour maximiser son efficacité et sa stabilité. Dans le cadre de la promotion de la concurrence dans les systèmes bancaires africains, les banques transfrontalières jouent un rôle important au cours de la période.

En ASS la concurrence s'intensifie ce qui conduit à une augmentation du nombre de banques (de 445 en 2005 à 560 en 2015) sous la forme à la fois de banques locales et de conglomérats bancaires panafricains (FMI, 2015). Par exemple, au Kenya et à Maurice, la marge d'intérêt est passée respectivement de 14% et 11% en 2000 à 6% et 5% en 2017. En revanche, la RDC, le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone ont affiché des marges d'intérêt à deux chiffres en 2017 (banque européenne d'investissement, 2018).

En dépit de la relative unanimité des économistes quant aux vertus du mécanisme concurrentiel dans le cadre général, il apparaît qu'il subsiste de très nombreuses interrogations quant à la forme et à l'intensité que doit prendre la politique concurrentielle pour que la société profite des bienfaits de la concurrence. Assurément, ces difficultés d'appréciation ne peuvent alors qu'être exacerbé dès lors qu'on sort de la généralité walrassienne selon laquelle la concurrence est nécessairement favorable. Cette règle générale occulte de nombreux cas particuliers la contestant. Un des secteurs particulièrement sujet à cette remise en cause est le secteur bancaire, pour lequel il n'est pas évident que vaille le primat de la concurrence. De ce qui précède, nous constatons en que la concurrence s'intensifie et la stabilité financière se fragilise.

La littérature théorique fait l'objet d'important débat et fournit des prédictions contradictoires sur la relation entre concurrence et stabilité (Beck, 2008). Nous avons deux principaux résultats à savoir : Un volet de la littérature suggère que des systèmes bancaires moins compétitifs sont associés à un risque de crédit plus faible et à une plus grande stabilité (point de vue concurrence-fragilité). Un argument central est que les prêts plus élevés des oligopoles fournissent aux banques une protection contre les chocs imprévus et réduisent les incitations à prendre des risques (Marcus, 1984 ; Keeley, 1990). Dans les systèmes où la concurrence est limitée, les banques ont tendance à avoir de meilleures opportunités de profit, des valeurs de

franchise et des coussins de capital plus élevés, et donc moins d'incitations à prendre des risques.

En revanche, d'autres modèles théoriques prédisent que les systèmes bancaires plus compétitifs sont plus stables (vision de la concurrence-Stabilité). Boyd et de Nicolo (2005), qui introduisent dans leur modèle la concurrence sur le marché des prêts, soutiennent que des taux de prêt plus élevés dans des systèmes moins compétitifs incitent les emprunteurs bancaires à assumer un plus grand risque, ce qui se traduit par une augmentation des défauts de paiement. Cet effet peut être amplifié si une concurrence moindre est associée au rationnement du crédit², à la sélection adverse³ et à des prêts plus importants (Stiglitz et Weiss, 1981 ; Caminal et Matutes, 2002). 25 États membres de l'Union européenne Uhde et Heimeshoff (2009) démontrent que la concurrence du marché bancaire national a un impact positif sur la solidité financière des banques européennes. Les résultats obtenus par Turk Ariss (2010) sur les pays en développement de différentes régions, et les études de Kouki et Al-Nasser (2017), Akande et al. (2018) et Sarpong-Kumankoma et al. (2018) sur l'Afrique subsaharienne une concurrence accrue peut contribuer à réduire le risque dans sept pays à faible concurrence alors que le niveau optimal de concurrence a été atteint dans 26 autres pays. Plus précisément, pour un échantillon de 139 banques commerciales dans 11 pays d'Afrique subsaharienne, les auteurs constatent qu'un pouvoir de marché plus élevé (mesuré par l'indice de Lerner) augmente linéairement la rentabilité des banques, ce qui devrait à son tour améliorer la stabilité des banques à long terme.

La stabilité et la concurrence sont toutes les deux souhaitables pour le bon fonctionnement du secteur bancaire. L'importance de la stabilité du secteur bancaire a été mise en évidence par la récente crise financière, tandis que les avantages de la concurrence en termes d'efficience de l'intermédiation financière et d'accès des entreprises et des ménages à des financements ne sont plus à démontrer. En outre, la littérature a identifié six raisons pour lesquelles la concurrence dans le secteur financier est importante Premièrement, pour l'accès des entreprises et des ménages aux services financiers (Beck et al., 2004) ; deuxièmement, pour le bon fonctionnement du secteur financier (Claessens & Laeven, 2005) ; troisièmement, pour la stabilité du système financier (Boyd et al, 2009) ; quatrièmement, pour une gestion efficace des intermédiaires financiers (Berger & Hannan, 1989) ; cinquièmement, pour l'amélioration

² Rationnement de crédit intervient quand la quantité demandée excède la quantité offerte sur le marché de crédit et que le taux d'intérêt n'augmente pas jusqu'au taux d'équilibre (stein, 2002). Yan (1997) précise que le rationnement existe si l'offre du prêteur ne satisfait pas la en totalité la demande de l'emprunteur

³ La sélection adverse est due à un problème d'asymétrie de l'information qui se déclare au moment de la signature du contrat

de la transmission de la politique monétaire par le biais des taux du marché interbancaire (van Leuvensteijn et al., 2010) ; et enfin, la concurrence impacte sur la croissance industrielle et économique globale (Allen & Gale, 2004). La divergence de la littérature peut être conciliée dans la relation en U entre les deux notions malgré les insuffisances.

Leur modèle implique une relation en U entre concurrence bancaire et la stabilité du système: au début, plus de concurrence conduit à plus de stabilité mais après un certain seuil, cela peut conduire à plus de fragilité. Les auteurs soulignent deux effets opposés de la concurrence: elle conduit à une baisse des taux de prêt, des probabilités de défaut des emprunteurs plus faibles, et donc des livres de crédit plus solides (effet de transfert des risques), et une baisse des revenus d'intérêts des prêts performants érode les coussins bancaires (effet de marge) et ont un effet négatif sur la stabilité des banques. Sur la base d'un échantillon de 221 banques de 33 pays d'Afrique subsaharienne sur la période 2000-2015, nous constatons qu'une concurrence accrue est associée à des risques plus faibles, mais une fois qu'un certain seuil est atteint, cette relation s'inverse.

Un certain nombre d'études empiriques ont testé la présence d'une relation en U entre la concurrence et la stabilité. Dans Turk Ariss (2010), le terme non linéaire n'est pas statistiquement significatif pour un échantillon de 821 banques de 60 pays en développement (dont 14 d'Afrique) sur la période 1999–2005. Dans Berger et al. (2009) et Beck et al. (2013), il n'est significatif que pour une petite fraction des pays. Cuestas et al, 2020 mettent également en évidence une relation non linéaire entre la stabilité financière et la concurrence bancaire dans les pays Baltes. Cette relation se traduit par l'utilisation des indicateurs distincts par chaque auteur.

La diversité au niveau des avis se justifie par le fait que plusieurs indicateurs sont utilisés par des uns et autres notamment pour la compétition bancaire les indicateurs utilisés sont multiples notamment l'indice de Lerner, l'indicateur Boone et alternativement, le degré de concurrence dans le secteur bancaire est mesuré par le H- statistique, introduite par Panzar et Rosse (1987), l'indice Herfindahl – Hirschman et le ratio de concentration C3, qui indique la part des actifs des trois plus grandes banques dans les actifs totaux du système bancaire du pays. Quant à la stabilité financière, elle se mesure par plusieurs indicateurs à savoir : Le ROA (return on asset), ROE (return on equity), et Z-scores, non performant loan (NPL).

Les problèmes économiques que soulèvent la concurrence bancaire sont multiples notamment : la stabilité financière, l'inflation et la fuite des capitaux ; mais nous allons nous intéresser à la stabilité financière car elle est particulièrement pertinente en Afrique

subsaharienne où les marchés financiers sont sous-développés et où peu d'alternatives de financement existent en dehors du système bancaire.

II. PROBLEMATIQUE

Notre sujet pose un problème de l'impact de la concurrence sur la stabilité financière. Les débats demeurent car nous avons deux théories qui s'opposent. Du point de vue théorique, aucun consensus n'est trouvé. L'impact de la concurrence bancaire sur la stabilité financière reste une question controversée dans la littérature théorique.

Certains arguments théoriques et comparaisons entre pays suggèrent qu'un secteur bancaire compétitif avec de nombreuses banques est plus sujet aux crises financières qu'un secteur bancaire moins compétitif avec quelques banques (Allen et Gale, 2000, 2004). Premièrement, des systèmes bancaires moins compétitifs peuvent renforcer le pouvoir de marché et stimuler les bénéfices des banques (concurrence-fragilité). Des bénéfices élevés fournissent un «tampon» contre les chocs défavorables et augmentent la valeur de la charte ou de la franchise de la banque, réduisant les incitations pour les propriétaires et les gestionnaires de banques à prendre des risques excessifs et réduisant ainsi la probabilité de détresse bancaire systémique (Hellman et al. 2000; Besanko et Thakor, 1993; Boot et Greenbaum, 1993; Matutes et Vives, 2000). Deuxièmement, certains soutiennent qu'il est beaucoup plus facile de surveiller quelques banques dans un système bancaire moins compétitif que de surveiller un bon nombre de banques dans un système bancaire concurrentiel.

D'autres études par contre (Yeyati et Micco, 2007; Uhde et Heimeshoff, 2009; Boyd et al, 2006) révèlent que dans les systèmes moins compétitifs, les faillites bancaires ont tendance à être plus fréquentes (concurrence-stabilité).

Dans la littérature empirique, les résultats de la plupart des études consacrées à cette problématique (Schaeck, Cihak et Wolfe, 2008 ;Beck, Dermiguc-Kunt et Levine, 2007 ; Boyd, De Nicolo et Al Jalal, 2006 ;, Uhde et Heimeshoff, 2009 ; Kadandji, 2017) ; ne permettent pas de clore le débat théorique ci-dessus. Les études empiriques menées pour des pays individuels ne trouvent pas de preuves concluantes de la vision de la concurrence favorisant ou détériorant la stabilité (Fungacova et Weill, 2009; Fernandez et Garza-Garciab, 2012; Liu et Wilson, 2013). Les conclusions de ces auteurs montrent que le sens de la relation

concurrence bancaire et stabilité financière dépend en grande partie du choix de la variable endogène. C'est là l'une des limites de ces études car ces conclusions restent difficiles à mettre en œuvre.

Dans la présente réflexion, nous osons participer à ce débat en prenant pour cadre, l'Afrique subsaharienne avec cependant une perspective différente, plus pratique. Nous constatons l'absence de convergence des idées des auteurs sur le sujet. Les ambiguïtés de la recherche économique sur la relation entre concurrence et stabilité financière ont conduit à s'intéresser de près à cette question, afin d'apporter de nouvelles réponses, nourries de l'expérience de la crise financière de 2007-2008 et des réflexions qui ont suivi.

Ce qui nous amène à se poser la question de suivante :

Quels sont les effets de la concurrence bancaire sur la stabilité financière ?

Pour mieux adresser cette question, il est impératif de la subdiviser en deux sous interrogations à savoir :

- Quels sont les effets directs de la concurrence bancaire sur la stabilité financière?
- Quels sont les effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière ?

III. OBJECTIFS

Objectif principal

L'objectif de cette étude est d'examiner la relation entre la concurrence bancaire et la stabilité financière en Afrique subsaharienne.

Objectifs spécifiques

- Montrer les effets directs de la concurrence bancaire sur la stabilité financière.
- Montrer les effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière

IV. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Deux théories sont opposées : l'hypothèse de la concurrence-stabilité et l'hypothèse de la concurrence-fragilité. L'hypothèse de concurrence-fragilité qui utilise l'approche micro prudentielle affirme que la concurrence accrue entre les banques conduit à une instabilité du système financier. Dans les systèmes compétitifs, l'accent est mis sur les bénéfices.

L'hypothèse de la concurrence-stabilité qui utilise l'approche macro prudentielle quant à elle, propose que des systèmes bancaires plus compétitifs moins de fragilité du système financier.

Nous postulons de façon générale que la concurrence bancaire détériore la stabilité financière

De façon spécifique :

La concurrence bancaire amène les banques à prendre plus de risque

La concurrence bancaire impacte sur la stabilité financière via le canal du taux d'intérêt

V. INTERET

Les études menées en Afrique Subsaharienne n'ont pas pris en compte les effets directs et indirects de la concurrence bancaire. Notre étude contribue à la littérature existante à travers :

- L'analyse des effets directs de la concurrence bancaire sur la stabilité financière
- L'analyse des effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière

VI. METHODOLOGIE

Les variables de contrôles les plus couramment utilisés dans l'estimation de la relation concurrence-stabilité sont des variables réglementaires et de surveillance telles que la rigueur du capital, le pouvoir de surveillance, l'indice de protection des investisseurs, la liberté économique et bancaire, la part des restrictions d'entrée sur le marché (Beck et al. , 2006a, b; Cihak et al. , 2009; Agoraki et al. , 2011; Beck et al. , 2013; Anginer et al, 2014).

Données

Pour atteindre nos objectifs proposés, nous compilons un ensemble de données recueillies composé d'un échantillon de banques auprès de l'Afrique subsaharienne qui est l'étendue du continent africain au Sud du Sahara, elle abrite quarante-huit (48) Etats. Elle est la partie de la planète la plus dynamique en matière démographique, mais la zone la zone la moins développée sur plan économique. Les données sont obtenues à partir de la base de données word development indicators (WDI 2020). La période de temps de données 1996–2017 (21 ans).

Outils

L'analyse des effets de la concurrence bancaire sur stabilité financière nous amène à faire les tests préliminaires notamment analyse descriptive, la matrice de corrélation et les estimations des effets directs et indirects. Ensuite le modèle utilisé est la méthode de GMM dynamique (Generalized method of moments).

VII. PLAN INDICATIF

Notre mémoire de recherche s'articule autour de deux grandes parties, chacune constituée de deux chapitres. Nous avons opté pour un plan dynamique cela signifie que chaque question spécifique constitue une partie de notre travail. **La première partie** est consacrée à la concurrence bancaire et stabilité financière : analyse des effets directs

La deuxième partie quant à elle est réservée à la concurrence bancaire et stabilité financière : analyse des effets indirects

**PREMIERE PARTIE : LA CONCURRENCE
BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE :
ANALYSE DES EFFETS DIRECTS**

Il y a eu peu de sujets ces dernières années qui ont attiré autant d'attention dans les milieux économiques que celui de la concurrence. La concurrence est considérée comme le fondement de la finalité des processus d'un marché. Que l'on parle d'économie dans le cas d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays ou même d'un continent, et la question de la compétitivité sera tôt ou tard soulevée.

La concurrence signifie-t-elle l'efficacité ou tout simplement la capacité à vendre ? D'autres questions sont liées à celles-ci, à savoir comment définir la concurrence et stabilité financière sur le plan théorique et comment la mesurer et l'expliquer sur le plan empirique ?

L'expansion des banques régionales soulève des questions quant à l'effet de la concurrence sur la stabilité financière à travers le continent. Le comportement concurrentiel des banques peut jouer un rôle important dans le développement, la portée, l'efficacité des systèmes financiers dans les pays en développement (Turk Ariss, 2010; Léon, 2015) et peuvent influencer l'Afrique par la même occasion. La concurrence en Afrique subsaharienne peut influencer de manière positive ou négative sur la stabilité financière.

Cette stabilité est toutefois menacée par la prise de risque de risque (prêts non performants) et la dégradation de la qualité du portefeuille.

Dans cette partie nous analysons les effets directs de la concurrence sur la stabilité en chapitre 1 l'approche conceptuelle et revue de la littérature et en chapitre 2 traite l'analyse empirique des effets directs de la concurrence sur la stabilité financière.

CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE ET ETAT DE LA LITTERATURE SUR LA RELATION CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE

INTRODUCTION

D'un bout à l'autre de l'histoire de l'analyse économique, la concurrence a suscité l'intérêt des plus illustres économistes. C'est ainsi que, dès l'origine de l'économie politique au XVIIIe siècle, les écrits de Hume, Mandeville ou encore Smith se veulent la démonstration que la libre-concurrence entre les intérêts privés, animée par des objectifs égoïstes, conduit naturellement à un résultat positif pour la société ; tel est notamment le sens donné à la métaphore de la « main invisible ». Ce n'est toutefois qu'à partir du XIXe siècle, début de l'âge de la science selon Schumpeter, que les jalons de la théorie de la concurrence contemporaine vont être posés. À cet égard, les historiens de la pensée discernent trois courants de réflexion distincts.

Le premier, tant dans la chronologie que dans sa résonance jusqu'à nos jours, s'articule autour des travaux de Walras et Pareto notamment, et démontre que la concurrence pure et parfaite, telle qu'elle peut être définie par Knight, aboutit à un équilibre général optimal. Dans ce cadre, toute situation s'écartant du cadre de concurrence pure et parfaite conduit à rompre l'harmonie des intérêts entre producteurs et consommateurs, puisque des firmes en position d'imposer leurs prix ont pour seul et unique effet de réduire la production, ce qui affecte le bien-être de la société.

Le second pense en effet que si les agents ont une connaissance parfaite des préférences des uns et des autres, ainsi que des moyens pour produire le plus efficacement possible et acheter au meilleur coût, l'équilibre optimal est, de fait, atteint. Pour l'école autrichienne, la force du mécanisme concurrentiel réside, en fait, dans sa capacité, dans un monde où l'information est imparfaite, à mettre en branle la découverte de l'information, ce qui va donner au marché les

moyens d'exercer ses bienfaits, à savoir assurer une meilleure coordination des plans individuels, sans toutefois jamais parvenir à un équilibre parfait de ces derniers. À la différence de ce qu'envisage la théorie néo-classique, la concurrence n'est alors pas un état, mais foncièrement un processus dynamique de découverte, animé par la rivalité ayant cours entre entrepreneurs. La rivalité pour les profits conduit, en effet, les entrepreneurs à rechercher inlassablement les moyens d'améliorer la qualité ou le prix d'un produit de manière à satisfaire au mieux les consommateurs, ce qui contribue à révéler les règles de comportements du marché et réduit l'incertitude. L'entrepreneur agit donc tel un arbitragiste et est, selon Kirzner, au coeur du processus concurrentiel, qui s'avère véritablement un processus entrepreneurial.

Enfin, il n'est pas possible de retracer les différentes conceptions historiques de la concurrence sans évoquer le courant de pensée initié par Schumpeter. À l'instar de la tradition autrichienne, Schumpeter fait de l'entrepreneur et de la concurrence le moteur de la dynamique économique. Cependant, sa vision du processus concurrentiel entrepreneurial diffère profondément. Schumpeter réfute notamment l'idée que ce dernier constitue une force stabilisatrice, qui permettrait de rapprocher le système de prix de l'équilibre. En effet, il développe l'idée strictement opposée et fait du couple entrepreneur-concurrence une force éloignant de l'équilibre à travers le processus d'innovation. Si l'on passe d'une vision d'un entrepreneur arbitragiste à celle d'un entrepreneur innovateur, c'est que, contrairement à l'école autrichienne, Schumpeter convient de l'existence, au point de départ, d'un équilibre de type walrassien (selon les termes de Schumpeter, un « flux circulaire » constant), dans lequel l'information est parfaite et l'incertitude inexistante. Dès lors, dans cette économie stationnaire, qui demeure « un appareil conceptuel abstrait », les profits sont nuls.

SECTION I: APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE

I. Les effets directs de la concurrence sur la stabilité

La concurrence vise à stimuler l'esprit d'entreprise et la productivité, et à élargir l'offre pour les consommateurs, baisser les prix et améliorer la qualité de service

I.1. Effets positifs

- **Des prix bas** : la façon la plus simple de conquérir des parts de marché est d'offrir un meilleur prix. Sur un marché concurrentiel les prix sont tirés vers les bas et stimule l'ensemble de l'économie.

- **Une meilleure qualité** : la concurrence incite également les banques à améliorer la qualité des produits et services qu'elles vendent afin d'attirer les clients. La qualité peut signifier : les produits qui durent plus longtemps et fonctionnent mieux, des services après-vente, meilleur accueil client
- **Plus de choix** : sur un marché concurrentiel chaque banque cherche à se distinguer et chaque consommateur a la possibilité d'opter pour le rapport qualité-prix qui lui convient.

I.2 Effets négatif

La dégradation de la qualité du portefeuille

La dégradation de la qualité du portefeuille est un indicateur retenu pour mesurer la qualité des crédits est le taux brut¹ de dégradation du portefeuille des banques. Il est défini comme le rapport entre les crédits en souffrance bruts et le total des crédits. Les crédits en souffrance sont la somme des crédits impayés et immobilisés (c'est-à-dire dont au moins une échéance est impayée depuis moins de 6 mois) et des douteux et litigieux (c'est-à-dire dont au moins une échéance est impayée depuis plus de 6 mois).

En cas de non provisionnement, les créances en souffrance détériorent la capitalisation des banques puisqu'elles sont déduites des fonds propres de base. Ainsi, les fonds propres effectifs vont afficher un repli, affectant négativement la solvabilité des banques. Se faisant, lorsque l'insolvabilité devient chronique et généralisée, le risque de crise systémique s'accroît. Dans les deux cas de figure, les mauvais crédits exercent un effet d'éviction sur le financement des investissements, ce qui pourrait aggraver le recul économique qui, à son tour, détériore l'environnement des entreprises qui empruntent. Le risque d'un cercle vicieux est ainsi créé entre la crise bancaire et la crise économique (Horiuchi A., 1998).

Ainsi, lorsque la dégradation du portefeuille des banques atteint un certain seuil², la transmission des signaux monétaires par le canal du crédit bancaire pourrait s'avérer inefficace. Prévenir la dégradation du portefeuille des banques est sans doute l'une des préoccupations des Autorités monétaires, et en comprendre les déterminants est une étape dans cette direction.

La prise de risque élevé

Le niveau de prise de risque

Quatre principaux ratios nous permettent d'évaluer le niveau de prise de risque des banques par pays à savoir :

– Le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques.

- Le ratio créances improductives/total des prêts bruts qui sert à détecter des problèmes de qualité des actifs dans le portefeuille de prêts.
- Le rendement des actifs qui mesure l'efficacité avec laquelle les banques emploient leurs actifs.
- Le taux de liquidité qui nous donne le décalage entre les échéances des emplois et les ressources bancaires.

Système d'information et d'évaluation de risque

Pour Tony Latter (1997), dans une économie de marché caractérisée par la libéralisation financière, il est préférable de faire adapter le système d'information et d'évaluation de risque, plutôt que d'imposer un ratio officiel de limitation de risque. Un système d'information inefficace est l'une des principales sources d'erreurs en matière d'appréciation de risque. La capacité des banques à générer à moindre coût, toutes informations utiles sur leurs clients, leur permet d'en assurer un suivi régulier. Un tel système pourrait permettre des simulations sur le sort probable d'un projet soumis au financement et réduire ainsi la probabilité du risque de défaut.

II. Définition de la stabilité financière

Dans le domaine monétaire, il existe une définition de la stabilité des prix : les prix dont il s'agit sont identifiés (les prix des biens et services) ; leurs variations sont mesurées de manière précise et transparente (par les indices de prix à la consommation); ces variations peuvent être associées à des effets sur le bien-être au sein d'un cadre théorique de référence (le modèle nouveau keynésien), où la politique monétaire dispose d'un instrument (le taux d'intérêt à court terme) lui permettant d'atteindre une cible d'inflation optimale correspondant à la stabilité des prix (par exemple, dans le cas de la BCE, inférieure à mais proche de 2 % à moyen terme) (Drumetz et Pfister, 2010).

Dans le domaine financier, il n'existe pas de consensus comparable. Les travaux et revues de littérature sur le sujet, dont Allen et Wood (2006), Borio et Drehmann (2009) et Padoa-Schioppa (2003) fournissent quelques exemples récents, faisant toutefois ressortir des éléments communs de définition de la stabilité financière :

- la définition est de nature négative, la stabilité financière étant caractérisée par l'absence d'instabilité. Cela fait de la stabilité financière une notion floue, insaisissable ; c'est d'autant plus le cas qu'il existe bien des indicateurs de stabilité financière, mais pas de mesure de celle-ci généralement reconnue (Borio, 2009) ;

- elle est le plus souvent large, visant l'ensemble du système financier (intermédiaires, marchés et infrastructures) et lui assignant un niveau élevé de réussite dans ses principales fonctions (collecte et affectation de l'épargne à l'investissement, valorisation, transfert et gestion des risques, transformation d'échéances, traitement des paiements). Cette acception large, jointe à une définition floue, incite à voir des risques omniprésents pour la stabilité financière et à confier aux autorités responsables de la stabilité financière des objectifs ambitieux et multiformes, ainsi que des moyens étendus. En outre, l'accent mis sur le système dans son ensemble, par opposition à des institutions prises individuellement, peut être artificielle, en raison notamment de la concentration souvent forte du secteur financier ;
- elle se réfère à un état et non à une propriété, telle que le fait de revenir à une position ou à une trajectoire d'équilibre après que le système financier a subi un choc. À l'opposé, la stabilité des prix n'est pas vue de nos jours seulement comme un état mais aussi, à travers le rôle des anticipations et celui de la crédibilité, comme une propriété faisant que les prix, soumis à un choc, n'évoluent pas selon un processus persistant mais que leur variation se rapproche, au contraire, de la cible d'inflation de la banque centrale ;
- elle vise, certes, comme pour la stabilité des prix, à mettre en lumière le coût en bien-être et en perte de production de déviations par rapport à l'objectif de stabilité. Toutefois, en raison à la fois de l'absence d'une mesure claire de la stabilité financière mais aussi d'un cadre théorique de référence qui justifierait *ex ante* d'utiliser les instruments avec une vigueur donnée pour corriger la déviation constatée ou prévue, ce coût ne peut être établi qu'*ex post*, une fois qu'un épisode de crise financière est survenu.

Sur le site web de la BCE, il est ainsi indiqué que « la stabilité financière peut être définie comme une situation où le système financier – comprenant les intermédiaires, marchés et infrastructures de marchés financiers – est capable de faire face à des chocs », ce qui recouvre trois caractéristiques : « (i) Le système financier devrait être capable de transférer des ressources de manière efficace et régulière des épargnants vers les investisseurs ; (ii) les risques financiers devraient être évalués et valorisés de manière relativement précise et devraient aussi être relativement bien gérés ; (iii) le système financier devrait être dans un état où il peut confortablement absorber des surprises et des chocs, financiers ou se rapportant à l'économie réelle. » Bien que cette définition fasse explicitement référence à la capacité de résistance à des chocs, celle-ci reste appréciée *ex ante*, conférant un caractère statique à la définition retenue.

II.1. Les indicateurs de la stabilité financière

Pour mesurer La solidité des banques, plusieurs indicateurs sont généralement utilisés peut tels que : le ratio des prêts non performants, le ROA ou ROAA (Return on assets; Return on average assets), le ROE ou ROAE (Return on equity; return on average equity), le Z-Scores.

- **Le ratio des prêts non performants** exprime le rapport entre la valeur nominale des prêts non performants et l'ensemble des prêts. L'UE définit un prêt non performant comme un prêt qui présente un retard de paiement de plus de 90 jours. Le ratio montre l'ampleur de la détérioration de la qualité des prêts accordés par les banques. Plus il est élevé, plus la qualité des actifs est mauvaise et, par conséquent, plus les pertes attendues sont élevées.
- **Le ROAA** est le ratio du résultat net sur le total des actifs figurant au bilan. Il représente donc la capacité de la banque à créer du profit, à partir de sa base d'actifs. Etant donné que l'on divise le résultat par les actifs, nous obtenons donc, pour un euro d'actif au bilan, le profit qui a été obtenu. Plus ce ratio est élevé, plus la banque est performante, puisque cela signifie qu'avec le même euro d'actif, elle arrivera à générer davantage de profits. Bien que ce ratio ne soit pas sans faiblesse, en ce qu'il ne prend pas en compte les actifs dits "hors bilan", il est, comme le rappelle Golin (2001), l'indicateur de la performance le plus utilisé. Afin d'atténuer les variations d'actifs en cours d'année, nous utiliserons le ROAA et non le simple ROA (qui ne représente que la situation à la date de clôture de l'exercice).
- **Le ROAE** est le ratio du résultat net sur le montant des capitaux propres inscrits au passif du bilan. Il représente donc la capacité de la banque à créer du profit, à partir des apports de ses actionnaires. Il peut paraître très intéressant d'avoir recours au ROE, en considérant que plus le ROE est élevé, plus la banque arrive à générer du profit avec un euro investi, et que c'est donc un bon indicateur de performance. Sans penser que le ROE est un mauvais indicateur de la performance des banques, nous considérons avec Dietrich, A., Wanzenried, G. (2010) qu'il présente des faiblesses qui le rendent moins attractif que le ROA. En effet, s'il est possible d'interpréter le ROE comme le simple ratio résultat net sur capitaux propres, il est également possible de le décomposer en deux ratios : le ROA que multiplie le ratio actif sur capitaux propres. Intéressons-nous un instant à ce dernier ratio. Il est communément nommé le multiple bancaire des capitaux propres et reflète le levier financier de la banque (i.e. dette sur

capitaux propres) : plus le multiple des capitaux propres est élevé, plus le levier financier est élevé, et inversement.

- **Z-score** : Une autre mesure de la détresse bancaire individuelle largement utilisée dans la littérature (Boyd et Runkle, 1993; Lepetit *et al*, 2008; Laeven et Levine, 2009; Cihak et Hesse, 2010). Cette mesure indique le nombre d'écarts types du rendement des actifs qu'une banque écarte de l'insolvabilité et, par extension, de la probabilité de défaillance. Le Z-score sert, pour sa part, à l'évaluation de la solvabilité des banques.

II.2. Les axes stratégiques du maintien de la stabilité financière

On peut recenser trois axes principaux : L'existence d'un cadre macroéconomique satisfaisant ; La stabilité des institutions financières et celle des marchés ; Les modalités de la régulation et de la supervision des systèmes de paiement

II.2.1. Un environnement macroéconomique satisfaisant

Il est essentiel de promouvoir une politique cohérente, notamment des politiques macroéconomiques et structurelles appropriées, doublées d'un régime de change adapté aux conditions économiques fondamentales. Il apparaît ainsi une certaine complémentarité entre stabilité des prix et stabilité financière. Pour autant, cela ne signifie pas que la première soit susceptible, à elle seule, de garantir la seconde. On peut certes admettre que, dans un environnement de stabilité des prix, le comportement des agents économiques devrait être plus rationnel, qu'il s'agisse des emprunteurs, plus à même d'évaluer la profitabilité future de leur investissement, ou des prêteurs, qui peuvent plus facilement évaluer la situation financière présente et future des emprunteurs.

Toutefois, on a pu constater que l'instabilité financière, caractérisée par une excessive volatilité des marchés et une détérioration de la situation des intermédiaires financiers, pouvait se développer dans un environnement de stabilité des prix. Certains soutiennent même qu'un tel cadre peut être propice à l'instabilité financière, s'il incite les agents économiques à une excessive euphorie et à une confiance exagérée dans l'avenir, les amenant ainsi à prendre des risques potentiellement excessifs.

II.2.2. La stabilité des institutions financières et des marchés

L'un de ses apports les plus remarquables a été l'établissement des vingt-cinq principes fondamentaux, les core principes prudentiels, devant servir de référence à la gestion des établissements de crédit et à leur surveillance, à usage domestique aussi bien qu'international. Ces principes concernent les conditions préalables à un contrôle bancaire efficace, l'agrément et les structures des établissements de crédit, la réglementation et les contraintes prudentielles, les exigences d'information ainsi que les activités transfrontière. En ce qui concerne la supervision, on assiste depuis plusieurs années à un renforcement continu du contrôle prudentiel national et, sur une base consolidée, international. Le Comité de Bâle a donné une responsabilité élargie aux superviseurs pour les groupes internationaux et défini un partage clair des responsabilités entre les superviseurs du pays d'accueil et ceux du pays d'origine de l'institution financière, partage des tâches qui a été repris par l'Acte unique européen. En ce qui concerne la stabilité des marchés, la situation est assez contrastée et le degré de régulation reste inégal. Sur le marché monétaire, qui est le vecteur de transmission de la politique monétaire, la réglementation est très présente, au niveau des conditions d'accès, du déroulement et du cadre juridique des opérations. C'est également le cas sur les marchés de taux et de plus en plus sur les marchés d'actions. En revanche, la régulation est faible, voire inexistante pour l'instant, sur les marchés de produits dérivés et sur les marchés de change. Ces derniers sont des grands marchés over the counter (OTC) à l'échelle mondiale et l'on ne voit guère d'évolution tangible vers, sinon une régulation, du moins un développement satisfaisant de l'information disponible sur les opérations.

II.2.3. Les systèmes de règlement

Le troisième axe majeur de la stabilité financière porte sur les systèmes de règlement, avec, dans ce domaine, deux piliers fondamentaux : les systèmes de règlement brut en temps réel et les systèmes de règlement-livraison de titres. Les systèmes de règlement brut en temps réel qui combinent sécurité et efficacité ont été généralisés pour les opérations de paiement de gros montant. Leur fonctionnement satisfaisant est une condition-clé pour la stabilité financière, tout en conditionnant également une mise en œuvre efficace de la politique monétaire. Ainsi, à l'échelle européenne, l'interconnexion des RTGS nationaux (le système Target) permet aux établissements participant au gigantesque marché monétaire de la zone euro d'être toujours irrigués en liquidités dans des conditions de taux identiques. C'est donc une garantie d'efficacité de la politique monétaire, de bon fonctionnement du marché et, in fine, un gage contre les risques de crises systémiques. Il s'agit là d'un exemple clair de

complémentarité entre la mise en œuvre efficace d'une politique monétaire offrant les meilleures garanties pour le maintien de la stabilité des prix et les conditions nécessaires à la stabilité financière.

II.3 Le rôle des banques centrales dans la stabilité financière

Toutefois, de nouveaux enjeux se présentent pour les banques centrales. Elles sont incontestablement devenues des pôles de stabilité. Les banques centrales sont confrontées à un premier défi : rester vigilantes sur la stabilité des prix, même si nombre d'agents économiques excluent tout retour à une inflation significative. Un second défi se présente en raison du rôle des banques centrales dans la mondialisation : elles doivent contribuer au maintien de la stabilité financière, mission estimée désormais fondamentale, au point que certains la considèrent plus importante que celle relevant du maintien de la stabilité des prix.

Le rôle des banques centrales dans la stabilité financière est légitime : exercer une responsabilité en matière de stabilité monétaire est, en soi, favorable à la stabilité financière. Mais, ces institutions ont aussi une responsabilité essentielle, qui s'exprime par des moyens variés dans deux domaines primordiaux pour la stabilité financière : la régulation et le contrôle bancaire d'une part, la sécurité des systèmes de paiement d'autre part.

Dans le domaine de **la régulation et du contrôle bancaire**, la légitimité des responsabilités des banques centrales peut trouver sa source dans un des vingt-cinq *core principles*⁴ évoqués précédemment, selon lequel le contrôle bancaire doit être exercé par un organisme indépendant. Or, l'indépendance des banques centrales vis-à-vis de tous les intérêts, qu'ils soient publics ou privés, est généralement incontestable. Mais leur légitimité provient également de leur connaissance en continu du système bancaire et de leur expertise dans ce domaine. Plus généralement, la banque centrale jouit, dans tous les pays, d'un capital de confiance que peu d'organismes ont réussi à susciter.

Par ailleurs, dans la mesure où la banque centrale, seule pourvoyeuse de monnaie centrale, est par nature le prêteur en dernier ressort potentiel, il n'est pas envisageable qu'elle soit éloignée du suivi de la gestion d'établissements dont elle peut être amenée à renflouer la liquidité.

Les banques centrales ont également une responsabilité majeure dans **la conception, la régulation et la surveillance des systèmes de paiement** puisque le noyau central de ces derniers est, comme on l'a signalé précédemment, le vecteur des interventions sur le marché monétaire. La responsabilité en matière de contrôle bancaire implique donc une connaissance

⁴ Core principles sont des Principe de base

actualisée des situations individuelles des institutions financières, celles-ci contribuant à renforcer l'efficacité de la surveillance des systèmes de paiement. Les deux missions sont intimement liées et se renforcent l'une à l'autre. Les responsabilités des banques centrales vis-à-vis des marchés sont plus diversifiées. Celles-ci ont des responsabilités directes sur le marché monétaire et les marchés de taux, et indirectes sur les marchés d'actions. D'une façon générale, elles disposent d'une connaissance du fonctionnement global de l'ensemble des marchés que peu d'organismes possèdent, puisque celle-ci est inhérente à leur mission. Les différents segments des marchés sont, à des titres divers, des terrains sur lesquels se transmettent les signaux et les effets de la politique monétaire.

Enfin, un dernier facteur incontestable de légitimité du rôle des banques centrales dans la stabilité financière tient en ce qu'elles sont **le seul fournisseur ultime de monnaie centrale**, ce qui leur donne une responsabilité de premier plan dans la gestion des crises financières et au final pour jouer éventuellement le rôle de prêteur en dernier ressort. Les banques centrales ont donc, en quelque sorte, une responsabilité en matière de stabilité financière ; cette responsabilité s'exerce sous différentes formes, que ce soit dans la collecte et l'analyse des informations, la surveillance, la régulation, la supervision des intervenants, des systèmes de paiement et des risques macrofinanciers ou encore par une contribution éventuelle à la résolution des crises.

III. Concurrence bancaire

III.1 Définition et caractéristiques

La concurrence bancaire est une confrontation entre les banques qui permet une prestation efficace des services financiers, améliore la qualité des produits financiers et le degré d'innovation financière (Claessen, 2004).

Selon l'approche classique de Gurely et Shaw « La banque est définie comme un intermédiaire financier monétaire. L'activité principale de la banque est l'intermédiation entre les agents à excédent de ressources et les agents à déficit de financement. »

Selon Michael Porter Concurrence désigne tout intervenant économique susceptible de réduire la capacité des firmes en présence à générer du profit.

Nous pouvons déduire que la concurrence bancaire est la rivalité entre les intermédiaires financiers monétaires susceptible de réduire la capacité de chacun d'eux à générer du profit.

Caractéristique de La demande des produits bancaires

- L'hétérogénéité: les produits sont différents
- L'atomicité: grands nombre d'agents économiques tant du côté de l'offre que du côté de la demande
- La stabilité (par rapport à la relation produit-client, par rapport à la relation client-banque)
- L'irritation: (comportements monétaires et financiers irrationnels)

III.2 les atouts de la concurrence

En Afrique, la question de la concurrence dans le secteur des services financiers a des effets importants, en particulier sur l'amélioration de l'efficacité productive et la stabilité financière. Selon Kasekende et autres (2009), ces incidences peuvent avoir des retombées positives sur le reste de l'économie, voire d'un pays africain vers le reste du continent. Ainsi, les stratégies de prêt efficaces de certaines banques en réponse à la concurrence augmentent le niveau de rentabilité des banques par rapport à leurs concurrents. Une concurrence solide dans le secteur bancaire est d'une grande importance économique car elle permet :

- Une prestation efficace des services financiers,
- Améliore la qualité des produits financiers et le degré d'innovation financière (Claessens & Laeven 2004).
- Une l'efficacité de la réglementation et de la surveillance
- L'accès des entreprises et des ménages aux services financiers (Beck et al., 2004) ;
- Le bon fonctionnement du secteur financier (Claessens & Laeven, 2005) ;
- La stabilité du système financier (Boyd et al, 2009) ;
- Une gestion efficace des intermédiaires financiers (Berger & Hannan, 1989) ;
- L'amélioration de la transmission de la politique monétaire par le biais des taux du marché interbancaire (van Leuvensteijn et al., 2010) ;
- La croissance industrielle et économique globale (Allen & Gale, 2004).

Dick et Lehnert (2010) fournissent des preuves suggérant que la concurrence augmente les capacités de prêt des banques et réduit les défauts de paiement.

III.3. Les déterminants de la concurrence bancaire

III.3.1. Les déterminants internes

3.1.1 La taille

Comme pour de nombreuses variables, l'impact de la taille sur les performances bancaires est âprement discuté entre les chercheurs. Il est possible de les scinder en trois groupes : ceux qui considèrent que la taille a un impact positif sur la performance, ceux qui trouvent un impact négatif, et ceux pour qui l'impact est non significatif.

Premièrement groupe comprend notamment Short (1979), Smirlock (1985), Bikker et al. (2002) et Pasiouras et al. (2007). Ils avancent plusieurs arguments :

- Une taille importante permet de réduire les coûts en raison des économies d'échelle que cela entraîne.
- Les banques de taille importante peuvent en outre lever du capital à moindre coût.

Deuxièmement, Stiroh et al. (2006) soulignent que plus une banque est grande, plus elle est difficile à gérer.

De Jonghe (2010) conclut que les petites banques sont davantage capable de résister à des conditions économiques difficiles, tandis que Barros et al. (2007) affirment que les petites banques ont plus de chance d'obtenir de bonnes performances et moins de chances d'obtenir des performances mauvaises.

3.1.2 La capitalisation

La capitalisation se mesure généralement par le ratio capitaux propres sur les actifs (ratio CAR pour capital-asset ratio).

Une approche rapide de la question pourrait laisser supposer qu'un ratio CAR élevé réduit le ROE, en raison de deux mécanismes :

- Un ratio élevé signifie un risque moindre, et la théorie des marchés à l'équilibre qui prônent une relation très forte en risque et rentabilité nous amènerait à en déduire une rentabilité moindre.
- Une augmentation de ce ratio peut signifier que la part de la dette diminue et donc cela implique un moindre bénéfice lié à l'exonération fiscale des charges de la dette.

Pourtant, tous les auteurs qui se sont penchés sur le sujet (Bourke (1989), Berger (1995), Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999), Abreu et Mendes (2002), etc.⁵ découvrent que les banques les plus performantes sont celles qui parviennent à maintenir un niveau élevé de capitaux propres par rapport à leurs actifs.

⁵ Goddard et al. (2004), Naceur et Goaid (2001), Pasiouras et Kosmidou (2007), García-Herrero et al. (2009), Liu et al. (2010), Naceur et al. (2010) et De Jonghe (2010))

- Un niveau élevé de capitaux propres réduit le risque (de faillite) encouru par les banques..
- Disposer d'un niveau élevé de capitaux propres est un signal très positif envoyé au marché sur la solvabilité de la banque et de son risque de crédit très faible.

3.1.3 La liquidité

Très fréquemment, la liquidité est mesurée par le ratio des prêts sur les actifs. Plus ce ratio est élevé, moins la banque dispose de liquidité. En effet, les contrats de prêts ont diverses maturités, et ainsi, en cas de besoin urgent de capitaux, la banque ne peut compter sur ces prêts, puisque ceux-ci ne seront remboursés que plus tard.

3.1.4 La qualité de crédit

La qualité de crédit, concept assez proche du risque de crédit que nous venons d'étudier, se mesure généralement par deux ratios : le ratio des provisions de pertes de créances sur le total des créances, et le ratio des provisions sur créances douteuses sur le total des créances. (Pour être tout à fait exact, précisons que ces ratios mesurent en fait la non-qualité du crédit)

Comme l'on peut s'y attendre, Miller (1997), Athanasoglou et al. (2008) et Liu H. et al. (2010) trouvent qu'**une détérioration de la qualité du crédit réduit le ROA et le ROE.**

.

3.1.5 L'efficacité

L'efficacité se mesure généralement par le ratio coûts sur résultat ou par le ratio frais généraux sur le total des actifs. Tout d'abord, nous pouvons noter avec Altunbas et al. (2001) et Maudos et al. (2002) que le niveau d'efficacité varie considérablement, entre les différentes banques et également entre les différents secteurs bancaires.

3.1.6. Le degré de diversification

Le degré de diversification se mesure généralement par le ratio résultat hors intérêts liés aux prêts sur le résultat opérationnel

De Jonghe (2010) découvre que la diversification au sein d'une institution n'améliore pas la stabilité du système financier, ce qui peut expliquer pourquoi les conglomérats financiers cotent avec un discount.

3.1.7 La part de marché

Les banques disposant d'une faible part de marché cherchent à grandir et à gagner des nouvelles parts de marché. Pour ce faire, une des seules ressources à leur disposition est l'octroi de crédits à des personnes risquées. Ces crédits risqués, que refusent d'octroyer les

grandes banques, permettent aux banques aux parts de marché plus petites de s'agrandir. Ces crédits étant plus risqués, elles vont les assortir d'intérêts plus élevés, ce qui va augmenter leur profit (Liu H. et al, 2010)

D'autre part, nous pouvons avec Martinez-Peria et Mody (2004) nous placer du point de vue des banques disposant d'une part de marché importante. Celles-ci peuvent utiliser leurs parts de marché et leur taille pour éliminer des concurrents existants ou potentiels en réduisant leurs marges sur les taux d'intérêt.

III.3.2 Les Déterminants externes

Des déterminants externes aux banques, tels l'environnement économique, l'inflation, ou les taux d'intérêts influent également sur les performances. Ce mémoire s'intéresse aux déterminants internes des banques françaises, qui peuvent expliquer les différences de performance pendant la crise. Il n'en demeure pas moins intéressant de s'arrêter un instant sur ces déterminants externes, afin de dresser un tableau le plus complet possible de la littérature sur les déterminants de la performance des banques.

3.2.1. L'inflation

Le premier auteur à se pencher sur la question de l'inflation est Revel (1979). Le modèle développé par Revel (1979), Perry (1992) affine l'analyse en introduisant la notion d'anticipation : si l'inflation est totalement anticipée, alors elle peut être répercutée sur les prix ex-ante, et cela améliore la performance. Si au contraire elle n'est pas anticipée, les coûts vont augmenter plus rapidement que les prix. De nombreux autres auteurs se sont intéressés à l'inflation, et ont trouvé **un impact positif et statistiquement significatif**. Il en est ainsi de Bourke (1989), Molyneux et Thornton (1992), Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999), Athanasoglou et al. (2006, 2008), et Pasiouoras et Kosmidou (2007).

3.2.2 La croissance du PIB

Il est aisé de supposer que la croissance de l'activité économique, mesurée par le PIB, a **un impact positif sur les performances des banques** : une période de forte croissance entraîne une hausse des investissements et de la consommation, d'où une hausse du crédit, et d'où une hausse de la performance des banques.

C'est effectivement le résultat auquel arrive la majorité des auteurs qui ont étudié cette relation, à savoir Goddard et al. (2004), Demirgüç-Kunt et Huizinga (1998), Arpa et al. (2001), Bikker et Hu (2002) et Schwaiger et Liebig (2008).

3.2.3 Le régime fiscal

Peu d'auteurs ont cherché à mesurer l'impact de l'imposition sur les performances des banques, et c'est certainement un sujet qui pourrait faire l'objet de recherches complémentaires. (Demirgüç-Kunt et Huizinga, 1999)

III.4. Les indicateurs de la concurrence bancaire

L'indice de Lerner qui mesure la divergence entre le prix et le coût marginal (par rapport au prix). En situation de concurrence parfaite, le prix et le coût marginal devraient être égaux, mais ils divergeront dans les environnements moins concurrentiels. La popularité de l'indice de Lerner est due principalement à sa simplicité, à son interprétation directe et au fait qu'il ne requiert pas de données strictes. En outre, l'indice de Lerner présente l'avantage majeur d'être spécifique aux banques et de varier dans le temps, ce qui permet de comparer le pouvoir de marché entre les banques et/ou sur la période. Bien qu'il soit largement utilisé dans la littérature, l'indice de Lerner est une mesure du pouvoir de marché en matière de prix et non une approximation de la concurrence. Une augmentation du pouvoir de marché moyen dans le temps peut être cohérente avec une augmentation de l'intensité de la concurrence. En raison des effets de réaffectation des entreprises inefficaces vers les entreprises efficaces, qui sont en mesure d'extraire davantage de rentes, l'indice de Lerner moyen peut augmenter, diminuer ou rester stable à la suite d'une intensification de la concurrence, comme l'a montré Boone et al. (2013). L'indice prend donc des valeurs comprises entre 0 et 1, les valeurs de 0 et 1 n'étant atteintes qu'en cas de concurrence parfaite et en monopole pur, respectivement. Indice de lerner : c'est l'un des indicateurs fréquemment utilisés dans la littérature. Cet indice quantifie la capacité du prix d'une banque en exprimant la différence entre le prix et le coût marginal en pourcentage. Le prix de l'actif total, exprimé en pratique par le total des revenus par rapport au total des actifs bancaires, et le coût marginal de l'actif total pour la banque.

En outre, les ratios de concentration étaient à l'origine utilisés comme indicateurs de concurrence bancaire: le ratio de concentration C3, qui indique la part des actifs des trois plus grandes banques dans les actifs totaux du système bancaire du pays.

Concentration : La concentration d'un marché est mesurée ici par la part de marché des 3 plus grosses banques dans chaque pays en termes de total des bilans, de dépôts, et de crédits, qui sont les trois principaux objets de la concurrence. En général si le ratio de concentration

tend vers 0, on est en présence d'un marché très concurrentiel. Lorsqu'il tend vers 1, on est en présence d'un marché fortement concentré.

Indice de boone est un indicateur qui mesure l'effet de l'efficacité sur la performance en termes de profits. Il est défini comme l'élasticité des bénéfices aux coûts marginaux. Pour calculer cette élasticité, le logarithme d'une mesure des bénéfices (comme le rendement des actifs) est régressé par rapport à une mesure logarithmique des coûts marginaux. Plus l'indicateur de Boone est négatif, plus le niveau de concurrence est élevé sur le marché, car l'effet de la réaffectation est plus fort.

SECTION II : LES FAITS STYLISES

Dans la présente section, nous ferons un état des lieux de la recherche économique s'intéressant aux effets de la concurrence sur la stabilité financière. Nos recherches sur le sujet ont révélé l'existence d'une littérature conséquente, soulignant l'intérêt de la sphère académique, mais aussi assurément des régulateurs et de la société, pour la stabilité financière. Cependant, la portée normative des travaux aussi bien théoriques qu'empiriques semble assez diffuse. Il ne se dégage, en effet, nullement de la littérature, une relation claire entre concurrence et stabilité financière. Alors que certaines études concluent à l'existence d'effets positifs, d'autres, en revanche, font valoir les effets adverses d'un excès de concurrence en termes de stabilité.

La revue de littérature qui suit est partagée entre les apports théoriques d'une part, et les contributions empiriques d'autre part, de ces différents paradigmes.

L'examen approfondi de la littérature théorique nous a conduit à préférer une classification des contributions théoriques en termes de canaux, plutôt qu'en termes d'effets sur la stabilité financière, et donc d'adhésion à l'un des deux paradigmes présentés. Quatre canaux ont été distingués : le canal de la prise de risque, le canal des risques de passif, le canal de la diversification et, enfin, un canal lié à la supervision et la régulation.

I. La concurrence et prise de risque

Les premiers arguments théoriques soutenant l'idée que la concurrence pourrait affecter la prise de risques des entités bancaires se réfèrent au paradigme dit de la *franchise value*, c'est-à-dire de la valeur de l'accréditation bancaire. Cette représentation est établie autour de l'idée que le niveau de prise de risque des banques est fonction de la valeur de leur accréditation

bancaire. Il s'avère, selon ce paradigme, que plus la valeur de la *franchise value* est élevée, plus alors les incitations à la prise de risque sont faibles. Cette relation est particulièrement intéressante dans la mesure où la valeur de l'accréditation bancaire est une fonction négative de l'intensité de la concurrence. La littérature définit, en effet, la *franchise value* comme la somme des profits espérés actualisés d'une banque (Hellmann *et al.* 2000) ou bien encore, exprimée d'une manière différente, comme la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des actifs d'une banque (Keeley, 1990 ; Carletti *et al.*, 2007), ce qui est, aussi bien en principe que dans les faits, fonction du pouvoir de marché. Le pouvoir de marché conduirait, de cette manière, à davantage de conservatisme de la part des banques, ce qui peut se traduire de deux façons :

- Une augmentation des capitaux propres, afin d'augmenter la capacité d'absorption des pertes ;
- Une réduction du risque des investissements en portefeuille.

Plusieurs travaux théoriques d'importance sont constitutifs de ce paradigme. L'étude de Marcus (1984) est, à ce propos, considérée comme la contribution pionnière. Utilisant un modèle à une période, fondé sur une version amendée du modèle canonique de Merton (1974), Marcus (1984) met en exergue que la prise de risque de la part d'une banque résulte de deux mécanismes ayant des effets antinomiques. D'une part, l'assurance des dépôts offerte aux banques, dont le bien-fondé ne peut être remis en cause (voir, Diamond et Dybvig (1983), et dont l'implémentation est aujourd'hui généralisée à travers le monde, encouragerait les banques à maximiser leur prise de risque, en raison de l'aléa moral induit par les filets de sécurité publics.

D'autre part, Keeley (1990) montre effectivement que l'accentuation de la concurrence conduit à une baisse de la *franchise value*, incitant les banques à augmenter leur risque de défaut, en détenant moins de capital et/ou en investissant dans des actifs plus risqués. Il a montré qu'une concurrence accrue dans les années 1980 a érodé les rentes de monopole et conduit à une augmentation des faillites bancaires. Lorsqu'un grand nombre de banques sont en concurrence, les marges bénéficiaires s'érodent et les banques peuvent prendre des risques excessifs pour augmenter les rendements. Au fur et à mesure que les demandeurs de prêts marginaux reçoivent un financement, la qualité du portefeuille prêt à risque se détériore et donc accroît la fragilité des banques. Les incitations à la prise de risque avec l'augmentation de la concurrence peuvent également résulter d'une altération de la technologie de production. Cette idée est au cœur des travaux de Besanko et Thakor (1993) et Boot et Thakor (1993).

La Concurrence, coordination et risque au passif

En plus d'affecter la prise de risque des banques, le niveau d'imperfection de la concurrence pourrait également avoir une influence sur la coordination des agents et favoriser, de la sorte, les *runs*⁶ sur les dépôts ou sur le marché interbancaire. En dépit de l'importance de la littérature sur les *courses aux guichets* faisant suite aux travaux de Diamond et Dybvig (1983), un petit nombre seulement de modèles ont pris en considération la structure du marché bancaire. Smith (1984) est, à cet égard, la première contribution à modéliser dans un cadre à la Diamond et Dybvig (1983), les effets de la concurrence sur les risques de *bank runs*. Dans le modèle développé, les banques se font concurrence pour l'obtention des dépôts d'agents hétérogènes, au sens où ces derniers ont des besoins de liquidité définis par des distributions de probabilité distinctes. Sous ces conditions et en présence d'asymétrie d'information, Smith (1984) montre qu'il est tout à fait possible de ne pas obtenir d'équilibre de Nash, situation interprétée comme traduisant de l'instabilité. La concurrence serait à l'origine de ces déséquilibres en rendant le contrat d'équilibre non viable. La concurrence est donc source d'instabilité au passif des banques, ce pourquoi l'auteur plaide pour une régulation des taux des dépôts.

II. La structure de marché et régulation

Dans sa globalité, la littérature économique s'accorde à considérer que la diversification des entités bancaires augure une plus grande stabilité financière. Bien que majoritaire, cette doctrine ne fait pas pour autant l'unanimité, certaines voix discordantes soulignant le caractère déstabilisateur de la diversification. Toujours est-il, quels que soient les effets de la diversification, celle-ci ne saurait être dissociée des structures de marché. La littérature considère en effet que la capacité des banques à diversifier est fonction de la taille des banques, et donc potentiellement de la concentration du système. Bien que la concentration ne soit pas un marqueur irréfutable du degré de concurrence, les deux sont, au moins en partie, liées, faisant dire que la concurrence limiterait la capacité de diversification des entités bancaires.

Cela étant, de par leurs influences sur la diversification, les structures de marché pèseraient sur la stabilité financière (Allen et Gale, 2004). La théorie moderne du portefeuille de

⁶ Runs : c'est la course au guichet

Markowitz (1952) est une première manière d'expliquer pourquoi la diversification des banques concourt à une plus grande stabilité, puisque cette théorie énonce que la diversification des actifs financiers réduit le risque d'un portefeuille financier.

Concurrence, régulation et supervision

Des arguments d'ordre institutionnel liés au système de régulation et de supervision pourraient en dernier lieu, conditionner les liens entre concurrence et fragilité financière.

Le premier argument a trait au système d'assurance des dépôts. En dépit de la légitimité des systèmes de garantie des dépôts, qu'elle soit *ex-post*⁷ ainsi que l'énonce Diamond et Dybvig (1983), en permettant d'éviter la survenue de *runs* et en limitant les risques de contagion, ou bien même *ex-ante*⁸ dans la mesure où son existence permet aux banques de mobiliser plus fortement l'épargne et d'entreprendre des activités plus risquées, il est manifeste que ces assurances étatiques induisent de l'aléa moral. Parce que les systèmes d'assurance des dépôts ne sont en général, pas financés par les assurés, les banques sont dès lors, en théorie, incitées à augmenter leur prise de risque de façon à maximiser la subvention perçue du fonds d'assurance étatique. Ces phénomènes bien connus pourraient toutefois se trouver limités par le pouvoir de marché des banques (Marcus, 1984 ; Hellmann *et al.*, 2000). Ainsi, un système faiblement concurrentiel corrigerait les distorsions créées par les filets de sécurité publics et rétablirait une certaine discipline de marché, concourant *in fine* à la stabilité du système.

Pour le second, la littérature a émis l'idée que les structures de marché auraient de l'influence sur la qualité et l'efficacité de la supervision. Les conclusions sont là encore ambiguës. Tout d'abord, un système moins compétitif, assis autour d'un faible nombre d'entités, pourrait rendre la supervision plus efficace en limitant le travail du régulateur à un nombre restreint d'institutions. Cette idée fait néanmoins fi du fait que la faible concurrence renforcerait la complexité et l'opacité des banques. Le régulateur aurait donc des difficultés accrues pour superviser les banques dans ce contexte. Comme le signalent, parmi beaucoup d'autres, Haldane et May (2011) et Herring et Carmassi (2014), la complexité accroît ainsi le risque systémique. On ajoutera du reste que les risques de capture du régulateur sont plus importants dans des systèmes moins concurrentiels en raison des plus forts moyens d'influence des banques dans ce cadre.

Par ailleurs, lorsque les banques acquièrent un pouvoir de marché, il est également possible que leur exposition au risque augmente. Le volet «concurrence-stabilité» de la littérature

⁷ Ex post (après) : l'analyse des faits économiques effectuée après qu'ils se sont produits pour vérifier les prévisions *ex ante*

⁸ Ex ante (au préalable) : en finance l'expression concerne la prévision et les estimations de retours sur investissements

soutient que l'instabilité financière augmente à mesure que le degré de compétitivité diminue. Les banques puissantes sur le marché gagneront plus de loyers en appliquant des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts aux entreprises. Stiglitz et Weiss (1981) montrent que des taux d'intérêt plus élevés peuvent accroître le risque des portefeuilles de prêts en raison de problèmes de sélection adverse (les projets plus mauvais sont financés) et d'aléa moral (transfert de risque). Si l'augmentation des coûts de financement décourage les emprunteurs plus sûrs, d'autres emprunteurs sont incités à choisir des projets plus risqués et sont susceptibles de faire face à une probabilité de défaut plus élevée. Le volume des prêts improductifs augmenterait alors, augmentant l'exposition au risque de la banque et compromettant la stabilité financière

Aspect empiriques

La libéralisation du secteur bancaire aurait conduit les entités le composant à réduire leur détention de capital et, par conséquent, à augmenter leur prise de risque, comme en témoigne la hausse de la prime de risque exigée par le marché pour l'endettement bancaire sur cette période. Un système peu concurrentiel modérerait ainsi la prise de risque. On trouve confirmation de ces résultats dans les travaux de Demsetz et al. (1996) et Brewer et Saldenberg (1996) qui mettent en évidence le fait que la franchise value a une incidence négative sur l'écart-type des rendements des actions. Demsetz et al. (1996) soulignent, par ailleurs, que la franchise value conduit à une réduction du risque aussi bien en augmentant le ratio de capital qu'en réduisant le profil de risque des actifs investis. Dick (2006) tire pour sa part parti de la deuxième phase de dérégulation du marché bancaire suite à l'adoption du Riegle-Neal Act pour vérifier notamment à partir de cette expérience naturelle les conséquences sur la prise de risque des banques. L'auteur observe alors que la fin des restrictions d'activité inter-étatiques a conduit à une augmentation des risques en portefeuille de concert avec une baisse des marges bancaires, ce qui reflète une augmentation de la concurrence. Bien que Dick (2006) précise que l'augmentation de la diversification géographique pourrait expliquer cette hausse des risques, il nous semble que certains résultats confortent, malgré tout, le paradigme de la franchise value. Plus récemment, analysant l'effet de la concurrence au voisinage, cette fois-ci, de la crise financière de 2007-2008, Atkins et al. (2016) parviennent à une conclusion opposée. Les auteurs montrent que là où la concurrence était vive, les prix immobiliers sont restés plus stables, mettant par ce biais en exergue l'effet disciplinant de la concurrence bancaire.

III. Approfondissement financier et accès

La profondeur financière

Le secteur bancaire a connu une expansion constante au cours des dix dernières années en Afrique subsaharienne. Grâce notamment aux efforts de réforme (Kasekende, 2010), la profondeur et la couverture des systèmes financiers mesurées par l'ensemble des indicateurs classiques de développement financier, comme le ratio « crédit au secteur privé/PIB » et le ratio « masse monétaire au sens large (M2)/PIB » se sont nettement améliorées sur la période allant de 2000 à 2013, en partant toutefois d'un faible niveau.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les systèmes financiers demeurent moins profonds que dans les autres régions du monde en développement. Ces données reflètent, en particulier, les résultats des PRI d'Afrique subsaharienne, qui affichent un ratio moyen M2/PIB de 45 % pour 2012, contre 65 % ailleurs. Le rattrapage des PFR d'Afrique subsaharienne, en revanche, paraît correspondre globalement à la tendance observée dans les autres régions. Ces données confirment probablement une combinaison de plusieurs facteurs (petite dimension en données absolues, faible diversification économique, faiblesses sur le plan des infrastructures) qui représentent des goulets d'étranglement déterminants pour le développement des marchés financiers africains au-delà d'une certaine taille.

Accès

L'accès s'est également amélioré ces dernières années. La pénétration des comptes dans les pays d'Afrique subsaharienne a enregistré une hausse remarquable de près de 20 % entre 2011 et 2014, en partant toutefois d'un faible niveau (20,5 % de la population adulte). En particulier, avec la pénétration rapide de la téléphonie mobile, la banque mobile s'est rapidement développée en Afrique subsaharienne et a permis d'atteindre des consommateurs dans des zones reculées manquant d'infrastructures de transport efficaces.

En Afrique subsaharienne, près d'un tiers des titulaires de compte – soit 12 % de toute la population adulte – affirment posséder un compte d'argent mobile (soit un compte d'argent mobile, soit un compte auprès d'une institution financière). Les comptes d'argent mobile sont particulièrement répandus en Afrique de l'Est, où 20 % des adultes déclarent en posséder un, et 10 % affirment avoir uniquement un compte de ce type. Malgré ces améliorations, l'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne reste faible en données absolues, et plus limité que dans les autres régions.

La solidité et efficacité

La solidité des systèmes financiers s'est améliorée au fil des ans, mais certaines faiblesses persistent. En 2012-2013, les prêts non productifs représentaient en moyenne près de 7 % dans l'ensemble des PFR d'Afrique subsaharienne, contre 9,4 % pour la période 1996-1999 et 9,1 % pour la période 2000-2003 (tableau 2). La part des prêts non productifs pour les PRI d'Afrique subsaharienne reste légèrement supérieure, même si les pourcentages vont d'un niveau élevé, comme pour le Ghana, à 13 %, à un niveau très bas comme pour la Namibie. Les taux de provisionnement (en pourcentage des prêts problématiques) ont reculé entre la fin des années 90 et la période 2000-2003 pour tous les pays d'Afrique subsaharienne, mais ont rebondi en 2012.

CONCLUSION

En définitive, il était question ici de présenter l'approche conceptuelle de la concurrence sur la stabilité financière et de faire un état sur la littérature. La présentation de cette revue de littérature empirique pose certainement davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses. Les conclusions des différentes recherches présentées s'avèrent, en effet, extrêmement discordantes.

Ce chapitre analyse comment les effets directs de la concurrence influencent sur la stabilité financière. En utilisant une base de données originale les pays d'Afrique, ce document étudie le degré et l'évolution de la concurrence au cours de la dernière décennie. Les pays d'Afrique subsaharienne constituent une excellente base pour tester les conséquences des changements récents en matière de concurrence. Le milieu de l'année 2000 correspond à l'expansion rapide des groupes bancaires africains et au déclin relatif des banques européennes historiques. L'entrée de nouveaux acteurs semble avoir ajouté une nouvelle dynamique au secteur bancaire en Afrique. Le comportement concurrentiel des banques peut également jouer un rôle important dans le développement et la stabilité des systèmes financiers africains et peut influencer la croissance économique. De ce fait, l'amélioration des discussions régionales pour fournir un ensemble de règles communes pourrait stimuler davantage la concurrence en rendant un marché régional plus attrayant pour les grandes banques que de multiples petits marchés nationaux avec des réglementations spécifiques à chaque pays

CHAPITRE 2 : L'ÉVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE

INTRODUCTION

La stabilité du système financier de l'Afrique subsaharienne est influencée par les effets directs de la concurrence bancaire. L'analyse empirique de ces effets et à travers les données obtenues, quelques résultats ont été obtenus. Ainsi, il est judicieux de présenter de façon descriptive des résultats obtenus d'une part, et d'autre part de vérifier la première hypothèse émise précédemment.

SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONNALISATION DES VARIABLES

I. Le Modèle GMM (Generalized method of moments)

La méthode généralisés des moments (GMM) en système développée par Blundell et Bond [1998, 2000]. Pour éliminer le biais de simultanéité, cette méthode estime conjointement la fonction de production en différences première et en niveaux. Les inputs et l'output retardés sont utilisés comme instruments de l'équation en différences première et les différences retardées comme instruments de l'équation en niveaux. Pour estimer l'équation (1), nous utilisons la méthode généralisée des moments (GMM) en système. Ceci est justifié par les spécificités et les difficultés liées aux modèles dynamiques qui sont traitées dans les modèles GMM. Premièrement, nous avons le problème d'endogénéité. Deuxièmement, la présence d'une ou plusieurs variables retardées soulève le problème d'autocorrélation des erreurs. En principe les GMM s'utilise lorsque le nombre de pays est supérieur au nombre d'années. Mais dans notre cas nous nous conformons des travaux de Professeur MONDJELI et Dr MBASSI (Journal of Economic Development, volume 43, number 4, december 2018)

II. Description et formulation

Description

Le modèle GMM est une méthode générique pour estimer les paramètres d'un modèle statistique qui s'appuie sur un certain nombre de conditions sur les moments d'un modèle. Habituellement, cette méthode est utilisée dans un contexte de modèle semi-paramétrique, où le paramètre étudié est de dimension finie, alors que la forme complète de la fonction de distribution des données peut ne pas être connue. Soit une base de données contenant N observations $\{Y_i\}_{i=1..N}$, dans laquelle chaque observation Y_i est un vecteur aléatoire de dimension n.

La formulation

Une hypothèse générale du GMM est que les données Y_t soient générées par un processus stochastique ergodique faiblement stationnaire. Afin d'appliquer le GMM, nous devons disposer de "conditions de moment", un signe positif du coefficient qui est associé à la concurrence bancaire signifie que l'effet est négatif parce que la concurrence est approximée par la concentration.

$$SF_{it} = \alpha + \beta SF_{t-1} + \lambda \text{conc}_{it} + \theta X_{it} + \varepsilon$$

SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS

I. Les résultats

Matrice de corrélation

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
(1) Stabilité financière (Zscores)	1,00							
(2) Stabilité financière (Prêts non perf.)	-0,05	1,00						
(3) Concurrence bancaire (conc. ban.)	-0,07*	-0,02	1,00					
(4) Taux d'intérêt réel (%)	-0,02	0,08	0,06	1,00				
(5) Taux de croissance réel	-0,08**	-0,12**	-	0,13***	1,00			
(6) Inflation	-0,05	0,03	0,05	-	-0,05**	1,00		
(7) Ouverture commercial	-0,04	-	0,19***	-0,01	0,12***	-0,02	1,00	
(8) Taux de change réel	-0,07	0,22***	0,05	-	-	0,06	-	1,00
				0,34***	0,13***		0,21***	

* $p < 0.10$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$ ⁹

⁹ *10%, ** 5%, *** 1%

Estimations de l'effet direct

Variables	Zscores	t	Prêts non performants	t
L.stabilité financière	0.508***	4.456	0.370***	4.204
	(0.114)		(0.088) ¹⁰	
Concurrence bancaire (Concen. Banc.)	0.162**	2.025	0.248***	3.492
	(0.080)		(0.071)	
Taux de croissance réel	-0.009	-0.066	-0.571***	-3.832
	(0.136)		(0.149)	
Inflation	0.007	0.777	-0.118	-0.825
	(0.009)		(0.143)	
Ouverture commerciale	-0.097	1.328	0.010	0.096
	(0.073)		(0.104)	
Taux de change réel	-0.099**	-2.2	-0.140	-1.573
	(0.045)		(0.089)	
Constante	9.622	1.17	2.472	
	(8.181)		(12.830)	
Observations	287		126	
Nombre de pays	15.00		11.00	
Nombre d'instruments	12.00		11.00	
AR (1) <i>P-value</i>	0.00		0.00	
AR (2)	0.70		0.15	
<i>P-value</i>				
Sargan <i>P-value</i>	1.00		0.17	

p < 0.10, ** p < 0.05, *** p < 0.01

*10%, ** 5%, *** 1%

- Le Z scores mesure la stabilité financière
- Les prêts non performants mesurent à la fois la stabilité et l'instabilité financière
- Le t de student permet de tester la significativité des variables

¹⁰ La valeur () c'est l'écart type

II. Interprétation

Avant de présenter et interpréter les résultats il convient de vérifier leur Validité économétrique :

1^{ère} condition : le nombre d'instrument J ne doit pas être supérieur au nombre de pays N

2^{ème} condition : test d'auto corrélation (AR1 et AR2)

- H0 : absence d'auto corrélation
- H1 : présence d'auto corrélation

Pour AR1, H0 est rejeté

Pour AR2 H0 est vérifié c'est le cas de notre travail car P-value est supérieur à 5%

3^{ème} condition : la validité des instruments¹¹ : test de Sargan

H0 : les instruments sont valides car nombre d'instruments inférieur au nombre de pays ;

H1 : les instruments ne sont pas valides

Matrice de corrélation

Z scores

Le coefficient de corrélation a un signe négatif cela signifie qu'il y'a une association positive et faiblement significatif de 10% entre la concurrence bancaire et la stabilité financière

Prêts non performant : a un signe négatif cela signifie qu'il ya une relation positive et non significative entre la concurrence bancaire et la stabilité financière

Nuage de points

(1)z-scores :La pente est négative car elle baisse cela signifie qu'il ya une relation positive entre la concurrence bancaire et stabilité financière

(2) prêts non performants : la relation est faible car pente est presque horizontale

Explication du tableau des estimations à effets directs

¹¹ Instruments ce sont les variables utilisées pour corriger le problème d'endogénéité

L.stabilité exprime le retard de la stabilité financière (retard d'une période)

Lorsque z-scores augmente la stabilité augmente

- La variable concurrence bancaire est affecté d'un coefficient positif ce qui signifie que l'effet est plutôt négatif. La concurrence a un effet négatif et significatif à un seuil de 5% sur la stabilité financière. ceci signifie qu'une hausse la concurrence bancaire détériore la stabilité financière dans les pays de l'Afrique subsaharienne. de la concurrence bancaire réduit la stabilité financière dans les pays
- La variable taux de croissance est affecté d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. Le taux de croissance réel a un effet positif et non significatif sur la stabilité financière.
- La variable inflation est affecté d'un signe positif ce qui signifie que l'effet est plutôt négatif. L'inflation a un effet négatif et non significatif sur la stabilité financière
- La variable ouverture commerciale est affecté d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. Une ouverture commerciale a un effet positif et non significatif sur la stabilité financière
- La variable taux de change réel est affecté d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. Le taux de change réel a un effet positif et significatif à un seuil de 5% sur la stabilité financière.

Lorsque les prêts non performants augmentent, la stabilité financière baisse

- La variable concurrence bancaire est affecté d'un signe positif, ce qui signifie un effet négatif, mais sur l'instabilité financière. La concurrence bancaire a un effet négatif et significatif à un seuil de 1% sur l'instabilité financière par conséquent une hausse de la concurrence bancaire améliore la stabilité financière du point de vue des prêts non performants
- La variable taux de croissance réel est affecté d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. Le taux de croissance réel a un effet positif et significatif à un seuil de 1% sur la stabilité financière.
- La variable inflation est affectée d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. L'inflation a un effet positif non significatif sur la stabilité financière

- La variable ouverture commerciale est affecté d'un signe positif ce qui signifie que l'effet est plutôt négatif. L'ouverture commerciale a un effet négatif et non significatif sur la stabilité financière.
- La variable taux de change réel est affecté d'un signe négatif ce qui signifie que l'effet est plutôt positif. Le taux de change réel a un effet positif non significatif sur la stabilité financière

CONCLUSION

Ce chapitre présente les résultats de l'impact de la concurrence bancaire sur la stabilité financière. Il ressort que, ceux-ci ont été traités par les estimations du modèle GMM par Blundell et Bond [1998, 2000]. Ces résultats ont permis de confirmer les hypothèses H1 sur la prise de risque du point de vue des prêts non performants. Tout comme (Freixas et Rochet, 2006 ; Vives, 2010) démontrent que la concentration dans un marché bancaire a un effet stabilisateur sur le système financier ce qui signifie que la concurrence bancaire a un effet négatif sur la stabilité financière

Pour AR1, l'hypothèse H0 est rejetée, Pour AR2 H0 est vérifiée c'est le cas de notre travail car P-value est supérieur à 5%.

CONCLUSION PREMIERE PARTIE

Au terme de cette partie il était question pour nous de faire une analyse de l'effet direct de la concurrence bancaire sur la stabilité financière. Force est de constater qu'une hausse de la concurrence bancaire améliore la stabilité financière du point de vue des prêts non performants. De même, hausse la concurrence bancaire détériore la stabilité financière dans les pays de l'Afrique subsaharienne du point de vue des z scores. Lorsque concurrence augmente, chaque banque cherche à gagner de nouvelle part de marché en octroyant plus de crédit par conséquent, les amènent à prendre plus de risque.

**LA DEUXIEME PARTIE : LA CONCURRENCE
BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE :
ANALYSE DES EFFETS INDIRECTS EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Dans de nombreux marchés bancaires d’Afrique subsaharienne, le développement des capacités a marqué une pause ces deux dernières années, mais les crises systémiques ont été écartées avec succès, ce qui témoigne de la résilience accrue des systèmes financiers de la région. Il n’en reste pas moins que les prêts non productifs sont en hausse et que l’adéquation des fonds propres et la qualité des actifs se sont détériorées depuis la dernière édition complète de cette étude en 2016. Les banques des économies avancées se sont retirées de la région, tandis que les groupes bancaires régionaux y ont consolidé leur présence. Trop préoccupées par les difficultés économiques, les banques nationales de plus petite dimension n’ont pas tiré parti de la situation. Malgré plus de quinze ans d’approfondissement financier dans presque tous les pays d’Afrique subsaharienne, les secteurs bancaires ont encore une marge de progression importante par rapport à ceux d’autres régions. L’une des raisons de cet accès limité aux financements est que les banques ont renforcé leur activité de prêt au secteur public ces dernières années. D’après certaines analyses, l’effet d’éviction¹² s’est renforcé dans toute l’Afrique au cours de la période de 2014 à 2018, et sa prévalence est élevée au Ghana, au Niger, en Tanzanie et en Zambie. Nous avons présenté quelques effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière et avons repéré deux mécanismes de transmission de ces effets notamment le taux d’intérêt et les actifs financiers. Dans cette deuxième partie nous allons aborder les mécanismes de transmissions de la des effets de la concurrence sur la stabilité et ensuite faire une analyse empirique des effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière.

¹² Effet d’éviction signifie la baisse de l’investissement et de la consommation privée par la hausse des dépenses publiques

CHAPITRE 3 : IDENTIFICATIONS DES MECANISMES DE TRANSMISSION DES EFFETS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

INTRODUCTION

Les marchés bancaires d’Afrique subsaharienne sont généralement oligopolistiques et sont caractérisés par des taux débiteurs élevés et des taux créditeurs bas ou, en d’autres termes, par des marges importantes sur les prêts. Toutefois, grâce à l’intensification de la concurrence, ces marges affichent une tendance générale à la baisse depuis 2000 de services bancaires, des progrès notables ont été accomplis depuis 2011 en matière d’accès. Alors qu’une large part de la population d’Afrique subsaharienne ne bénéficie toujours pas à des services financiers et le secteur bancaire officiel lui-même affiche, à cet égard, des signes de progression.

Ces dernières années, les opérations bancaires transfrontalières sont devenues une caractéristique de plus en plus importante des systèmes bancaires des pays en développement et des économies émergentes. Le paysage bancaire africain a considérablement changé avec l’expansion des banques régionales au cours des dernières décennies (Beck et al, 2014 ; Claessens et van Horen, 2014a, b). Les économies africaines ont traditionnellement eu une part relativement élevée de banques étrangères en moyenne. Au cours de la dernière décennie, cependant, avec l’expansion des banques transfrontalières¹³ régionales, les systèmes bancaires africains ont connu des transformations spectaculaires. Un certain nombre de ces banques détiennent une part importante des actifs dans les systèmes bancaires des pays d’accueil et peuvent être considérées comme des acteurs majeurs sur ces marchés. L’expansion des banques régionales soulève certaines questions quant à son effet sur la concurrence,

¹³ Banque transfrontalière est une institution financière dont l’étendue du réseau sur le plan international, lui permet d’avoir un périmètre géographique suffisant pour apporter une solution globale à une entreprise multinationale..

l'approfondissement et l'inclusion financière¹⁴ et la stabilité financière sur le continent. L'effet sur la concurrence est probablement le changement le plus important à court terme, car les banques en place peuvent anticiper les transformations futures et réagir en modifiant leurs comportements.

SECTION I : APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE

Premièrement, le degré de concurrence est un élément essentiel de la théorie du bien-être. L'efficacité d'un équilibre au sens de Pareto repose étroitement sur l'hypothèse de la concurrence parfaite et la présence d'un équilibre de monopole implique en général des pertes de bien-être. Etant donné l'importance des banques dans notre production nationale et leur rôle central dans le financement des investissements, le degré de concurrence prévalant dans ce secteur peut affecter notablement l'efficacité de notre économie. En second lieu, le niveau de concurrence a des implications, quoiqu'ambiguës, sur la stabilité du système bancaire. D'une part, la collusion entre banques permet d'éviter une guerre des prix et l'instabilité qui en résulte. D'autre part, l'absence de concurrence favorise le maintien d'établissements inefficaces et conduit à terme à une fragilisation du système bancaire. Troisièmement, les banques exerçant une fonction essentielle dans le processus de création de la monnaie, leur comportement en matière de concurrence peut affecter l'efficacité de la politique monétaire. L'évolution de la concurrence bancaire en Afrique suite à la pénétration et à l'expansion récentes des banques régionales transfrontalières au cours de la dernière décennie a eu des effets sur le secteur bancaire en Afrique.

I. Les effets indirects de la concurrence bancaire sur la stabilité financière

I.1. Volatilité des rendements

La volatilité des rendements est l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètre de quantification du risque de rendement et de prix d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi. Elle est égale à l'écart-type de la variance ou la racine carré de variance

¹⁴ Inclusion financière désigne l'offre de services bancaires financiers et bancaire de base à faible coût spécifique pour les consommateurs

On en distingue deux types :

- La volatilité historique : elle est calculée sur la base d'une série de prix passés sur la période donnée
- La volatilité implicite : elle est donnée par l'option dont elle est le sous-jacent. Elle reflète les anticipations futures.

La volatilité est une source de risque et d'opportunité. Sa présence sur les marchés financiers aujourd'hui nous oblige à nous concentrer sur la gestion de risques

Avant la crise, le degré de concurrence auquel une banque est confrontée est associé à ses actions en cinq dimensions de la prise de risque bancaire qui pourraient lier concurrence et stabilité: la marge d'intérêt, les fonds propres, la fraction des actifs risqués, la rentabilité et liquidité. Pendant la crise, la concurrence est associée à la probabilité de mesures d'application de la réglementation et de faillite bancaire. Une concurrence accrue est associée à une probabilité moindre de mesures d'exécution et de fermeture de banques

Dans, nos recherches les documents montrent qu'avant la crise, une concurrence accrue est associée aux banques qui facturent une marge d'intérêt plus faible, maintiennent un ratio de capital plus bas, détiennent un portefeuille d'actifs moins risqué, affichent une rentabilité plus faible et maintiennent la liquidité.

I.2 Le levier financier

Le levier financier est le fait pour une entreprise ou les autres agents économiques de recourir à l'endettement bancaire en vue de financer leurs investissements. L'objectif étant que la rentabilité de l'investissement soit supérieur au coût du financement. En analyse financière, l'effet de levier financier est un mécanisme qui désigne l'impact du recours à l'endettement sur la rentabilité financière d'une entreprise.

Le principe de l'effet de levier : Il permet de profiter des effets d'une rentabilité financière supérieure à la rentabilité de l'ensemble des fonds investis. Ainsi, dans certains cas plus une entreprise est endettée plus la rentabilité financière augmente

Effet de levier = rentabilité financière (rentabilité des capitaux propres) - rentabilité économique

I.3. La subvention implicite des banques

Les universitaires ont remis en question l'impact des garanties publiques dont bénéficient les grandes banques sur la prise de risque individuelle. Bien que les résultats soient également mitigés, la plupart des articles empiriques soutiennent l'argument de l'aléa moral en montrant que les banques augmentent leur prise de risque en présence de garanties publiques. Les garanties publiques peuvent être classées en garanties implicites ou explicites.

Les effets de la concurrence et des garanties implicites sur la stabilité financière restent peu clairs et font l'objet de débats actifs, les universitaires et les décideurs politiques se demandant dans quelle mesure le "côté obscur" de la concurrence et les systèmes moins compétitifs sont responsables de l'apparition de la crise financière mondiale. Contrairement à la plupart des études empiriques qui analysent séparément ces deux questions, nous étudions l'hypothèse selon laquelle la subvention implicite¹⁵ dont bénéficient les grandes banques peut fausser la relation concurrence-stabilité.

Le fait que les banques bénéficient du soutien de l'État sans contrepartie financière accroît l'aléa moral et la prise de risque excessive. Contrairement aux garanties financières explicites, une subvention implicite n'a pas de conditions transparentes ni de prix observable. Il est par nature difficile de quantifier sa valeur. En outre, la subvention implicite varie dans le temps et augmente largement en période de détresse en raison de l'importance systémique des banques, des dispositifs de résolution, de la solidité des institutions souveraines, etc.

Mesure de subvention implicite

Le fait que les banques bénéficient de ces aides publiques sans contrepartie financière peut être considéré comme une subvention implicite. Les subventions implicites provoquent d'importantes distorsions sur les marchés et constituent donc une préoccupation politique importante. Premièrement, les subventions implicites encouragent les banques à croître au-delà d'une taille optimale et à devenir "trop grosses pour faire faillite". Deuxièmement, dans des marchés plus profonds, les banques augmentent leur prise de risque et développent leurs activités dans les banques non garanties, ce qui entraîne une mauvaise allocation des ressources dans le secteur bancaire (Boot et Ratnovski, 2016). Troisièmement, les banques bénéficient d'un avantage concurrentiel grâce à un financement moins cher, car les

¹⁵ Les subventions implicites peuvent être définies comme l'avantage des coûts de financement que les banques obtiennent implicitement en raison de l'attente que les gouvernements agissent comme garant de dernier recours en cas de perturbations financières

investisseurs sont moins incités à surveiller et à tarifier le profil de risque des banques. Ainsi, la subvention implicite affaiblit le principe de la discipline de marché (Haldane et Alessandri, 2009). Quatrièmement, les garanties implicites ne sont pas reconnues dans les budgets budgétaires, ce qui entraîne des problèmes de transparence et de responsabilité budgétaires. Cinquièmement, la subvention implicite induit une boucle de rétroaction négative entre les banques et les souverains, avec une augmentation des dettes publiques et une détérioration des notations souveraines et des banques. Toutes ces distorsions génèrent des externalités négatives pour le système financier mondial.

II. Les facteurs de développement bancaire et de la concurrence

II.1. Les Facteurs empêchant le développement bancaire

En dépit des disparités dans la région, on note toutefois quatre facteurs spécifiques qui ont freiné le développement bancaire en Afrique par rapport aux autres régions en développement. La plupart de ces facteurs s'appliquent à de nombreuses économies africaines, si ce n'est à toutes (Honohan et Beck, 2007 ; Beck *et al*, 2011).

Premièrement, la taille restreinte de nombreuses économies ne permet pas aux prestataires de services financiers de tirer parti des économies d'échelle. Les clients souhaitant effectuer de petites transactions, y compris les ménages des classes populaires et moyennes et les petites entreprises, sont par conséquent exclus des services financiers classiques. La forte dispersion des populations dans de nombreux pays africains limite d'autant plus la taille effective du marché. La prestation de services financiers en dehors des centres urbains est rarement rentable dans le cadre des modèles économiques traditionnels des systèmes bancaires. Deuxièmement, un grand nombre d'agents économiques opèrent dans le secteur informel et ne disposent pas des documents officiels requis pour les transactions financières, ce qui alourdit les coûts et les risques pour les institutions financières et, par conséquent, exclut une grande partie de la population des services financiers classiques.

Troisièmement, la volatilité à la fois au niveau individuel, liée aux fluctuations des flux de revenus d'un grand nombre de microentreprises et de foyers, et au niveau global, liée à la dépendance de nombreuses économies africaines vis-à-vis des exportations de produits de base augmente encore les coûts et les risques pour les prestataires de services financiers. Enfin, les problèmes de gouvernance continuent d'affaiblir de nombreuses institutions privées et publiques sur l'ensemble du continent et pèsent non seulement sur la prestation de services

selon les lois du marché, mais également sur les tentatives de réformes et les interventions de l'État visant à remédier aux défaillances du marché.

Ces facteurs ont freiné le développement des systèmes bancaires en Afrique et renforcé la nécessité de recourir à des solutions innovantes. La technologie peut entraîner une réduction des coûts et des risques liés aux transactions, permettant ainsi d'effectuer de petites transactions et de rendre davantage de ménages et d'entreprises économiquement rentables. La mise en place de produits et de modes de prestations innovants peut atténuer les contraintes précédemment mentionnées. Il est crucial que ces interventions et ces réformes politiques s'appliquent à la fois du côté de l'offre et de la demande.

II.2 Les facteurs de la concurrence

Dans le cas présent de l'étude menée, nous avons fait l'hypothèse que le risque systémique, mesuré par la procyclicité du crédit, est gouverné par trois facteurs : les asymétries d'information, l'excès de prise de risque et l'environnement institutionnel et réglementaire. Sur chacun des trois points la littérature a montré que la concurrence pouvait avoir une incidence. Même si l'ensemble de cette littérature a été présenté dans la section vouée à cet égard, il nous apparaît toutefois essentiel de revenir, de manière laconique, sur les relations entre la concurrence et les trois facteurs identifiés.

Concernant les asymétries d'information, tout d'abord, deux développements théoriques distincts permettent de relier ces dernières au degré de concurrence. La mise en concurrence des intermédiaires financiers pourrait, en premier lieu, affecter la banque de relation, et en cela la capacité des banques à résoudre les asymétries d'information (Boot et Thakor, 1993 ; Petersen et Rajan, 1994, 1995 ; Boot, 2000). En second lieu, en conduisant à une baisse des taux, la concurrence réduirait les problématiques tant d'aléa moral¹⁶ que de sélection adverse¹⁷ (Stiglitz et Weiss, 1981). Cette idée est d'ailleurs au cœur des travaux de Boyd et De Nicoló (2005) qui ont été précédemment présentés. De manière plus globale la concurrence pourrait également affecter la prise de risque des entités bancaires, ainsi que, et cela y est étroitement lié, le capital réglementaire détenu. Ces deux éléments font référence à ce que nous avons longuement présenté dans notre revue de littérature, mais également aux résultats précédents, lesquels éclairent sur l'influence néfaste du pouvoir de marché sur la contribution des banques au risque systémique. À la question plus spécifique des bulles

¹⁶ L'aléa moral est un comportement caché ou vice caché (absence de connaissance parfaite du comportement après achat. Ex : prenons le cas de l'assurance)

¹⁷ La sélection adverse se déclare au moment de la signature du contrat (les vendeurs ont intérêt à surestimer la qualité de leurs produits. Ex : prenons le cas des automobiles d'occasion)

spéculatives à la Minsky, Miotti et Plihon (2001) soulèvent que la concurrence aurait pour effet d'accentuer l'instabilité financière en favorisant le développement de comportements spéculatifs de la part des banques.

III. Mécanisme de transmission des effets de la concurrence bancaire

III.1 Le taux d'intérêt

Comme en témoigne la littérature, différents aspects du système financier pourraient conduire à une transmission hétérogène : la concurrence bancaire, la rigidité des coûts, l'atomicité du système, le type d'actionnariat des banques, le régime de politique monétaire, l'ouverture des marchés financiers, la profondeur des marchés, l'état de la régulation, etc. Parmi cet inventaire à la Prévert, beaucoup d'attributs manquent de pertinence dans le cadre européen. Certaines caractéristiques sont ainsi uniformes d'un État à l'autre et donc inopérantes pour expliquer l'hétérogénéité de la transmission monétaire. En revanche, il n'en est pas de même pour la concurrence bancaire, comme en atteste, par exemple, les recherches menées. Spontanément, cela conduit, par conséquent, à se demander si la concurrence bancaire affecte le mécanisme de transmission par le canal des taux d'intérêt.

Ce n'est pas ici un terrain d'exploration vierge. La littérature portant sur les déterminants du canal des taux d'intérêt a, en effet, soulevé, dès ses prémices, le problème de l'influence de la concurrence bancaire sur la transmission des taux. Ainsi, Cottarelli et Kourelis (1994) et Borio et Fritz (1995) soulignent que la concurrence (approchée par les barrières à l'entrée) réduit la rigidité des taux bancaires à des impulsions de politique monétaire. Dans la foulée, d'autres recherches ont confirmé ces résultats concernant la vitesse de transmission (Mojon, 2000 ; De Bondt, 2005 ; Gropp *et al.*, 2014) et, en prime, mis en évidence l'effet positif de la concurrence sur l'ampleur de la transmission monétaire (Van Leuvensteijn *et al.*, 2013).

Bien que riches d'enseignements, ces différentes contributions souffrent de quelques lacunes. Trois déficiences principales justifient, à notre sens, de réexaminer la question de l'influence de la concurrence sur la transmission des taux. En premier lieu, les études précédentes excluent la période de crise. Or, cette dernière constitue une expérience rare pour analyser les effets de la concurrence suite à des chocs importants. L'année 2008 est aussi le confluent entre la fin d'une phase d'intégration financière et le début d'une phase de fragmentation (voir le rapport annuel de la BCE sur l'intégration financière). Ces courants contraires pourraient

ainsi avoir entraîné une modification des résultats préalablement établis. En second lieu, la manière d'évaluer la concurrence s'avère imparfaite dans de nombreuses études (Mojon, 2000 ; Sander et Kleimeier, 2004a ; Sorensen et Werner, 2006 ; Gropp *et al.*, 2014) ou mérite d'être vérifiée dans d'autres (Van Leuvensteijn *et al.*, 2013). Enfin, bien que notre démarche empirique s'inscrive dans la lignée de De Bondt (2005), Sorensen et Werner (2006) ou Van Leuvensteijn *et al.* (2013), elle répond à certaines limites propres à ces travaux.

Tout d'abord, il apparaît que la concurrence bancaire affecte l'ampleur de la transmission des taux d'intérêt à long terme. Ces résultats mettent ainsi en relation les imperfections ainsi que l'hétérogénéité de la concurrence bancaire, avec les difficultés actuelles de la politique monétaire à peser, dans certains pays, sur les taux d'intérêt bancaires et donc la conjoncture.

III.1.1 La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC

Taux du marché interbancaire (niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

Taux du compartiment des interventions de la BEAC (niveau 2 du marché monétaire)

III.1.2 Interventions en faveur des établissements de crédit

Injections de liquidités

Sur le guichet A :

Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des pouvoirs publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire. Nous avons notamment

- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base.

- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible.
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP)
- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO

Sur le guichet B

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

Fonctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargé de veiller à l'application de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les

bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Par la suite, au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum.

III.2 Les actifs financiers

Le système international de comptabilité nationale (SIN 1993) définit les actifs financiers comme une sous-catégorie d'actifs économiques entités sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques par leur détention ou par leur utilisation au cours d'une période de temps.

Les actifs sont tout ce qui a une valeur qui représente des ressources économiques ou une propriété qui peuvent être converties en quelque chose de valeur comme de l'argent.

Les actifs financiers sont des actifs liquides incorporels tels que des dépôts bancaires, des obligations ou des actions dont le prix découle d'une obligation contractuelle de ce qu'ils représentent. Contrairement aux biens ou aux marchandises, ce ne sont pas des biens matériels tangibles en dehors des documents qui attestent de leurs existences.

II.1 Analyse de l'actif financier

Comme les actifs financiers sont intangibles, ils ne sont pas physiquement présents à l'exception du document qui représente la participation détenue sur l'actif. Il est essentiel que les papiers et les certificats qui représentent ces actifs financiers n'aient aucune valeur intrinsèque jusqu'à ce qu'ils soient convertis en espèces. Le document attestant de la

propriété tire sa valeur de la valeur de l'actif représenté. Indépendamment du fait que les actifs financiers n'existent pas sous forme physique, ils sont toujours inscrits au bilan afin de représenter la valeur qu'ils détiennent.

II.2 Types d'actifs financiers

Les types courants d'actifs financiers incluent les certificats, les obligations, les actions et les dépôts bancaires.

- **Un certificat de dépôt (ou CD)** est un accord établi entre un investisseur et une banque par lequel l'investisseur accepte de déposer un montant d'argent déterminé chez cette banque en échange d'un taux d'intérêt garanti. La banque peut offrir un montant d'intérêt plus élevé puisque l'argent ne doit pas être touché pendant une période de temps déterminée. Si l'investisseur retire le CD avant la fin du terme du contrat, il va perdre alors le paiement des intérêts est passible de pénalités financières.
- **Les obligations** sont un autre type d'actifs financiers populaires. Elles sont généralement vendues par les entreprises ou les gouvernements afin de financer des projets à court terme. Une obligation est un document légal qui indique le montant que l'investisseur a prêté à l'emprunteur, quand ce montant doit être remboursé (plus les intérêts) ainsi que la date d'échéance de l'obligation.
- **Les actions** sont le seul type d'actifs financiers qui n'ont pas de date de fin convenue. Investir dans des actions donne aux déposants un droit de propriété partielle sur une entreprise, par conséquent, ils doivent partager les profits et les pertes de cette dernière. Les actions peuvent être conservées jusqu'à ce que l'actionnaire décide de les vendre à un autre investisseur.

II.3 Avantages et inconvénients des actifs financiers

La caractéristique clé des actifs financiers, c'est de permettre de générer des revenus stables dans le cadre d'activités d'investissement ou d'exploitation de ces actifs.

Il est important de comprendre que les valeurs en cours d'utilisation des actifs ont un lien direct avec le facteur de liquidité. Nous parlons du principe selon lequel les actifs devraient être liquides. Cela signifie que vous pouvez les convertir en argent à leur juste

valeur marchande. Cette caractéristique est très importante car elle permet d'assurer la restructuration des entreprises lorsque les conditions leur sont défavorables.

Des actifs financiers tels que les comptes courants, les comptes d'épargne et les comptes du marché monétaire peut être facilement transformés en espèces afin de pouvoir payer des factures et couvrir les besoins financiers des ménages. Des investissements qui n'ont pas été considérés dans des actifs illiquides peuvent entraîner un manque d'argent, et donc, à l'utilisation d'une carte de crédit avec un taux d'intérêt élevé afin de couvrir des factures, ce qui entraîne inévitablement une augmentation de la dette et affecte négativement la situation financière globale des investisseurs. Dans le cas des actions, pour recevoir de l'argent, l'investisseur doit vendre des actions et attendre la date de règlement. Cela peut donc être utile d'avoir un autre actif financier disponible afin de pouvoir faire face aux cas d'urgence.

D'un autre côté, le fait de garder de l'argent sur des comptes d'épargne entraîne une meilleure préservation du capital. Tous les risques financiers liés aux comptes bancaires de toutes les institutions financières sont généralement couverts par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les dépôts sont donc assurés contre les pertes. En investissant d'une manière plus importante sur des actifs liquides, les investisseurs ont la possibilité d'acheter des actifs agressifs tels que les (biens immobiliers ou même de trader sur le marché du Forex en étant plus confiants.

Malgré le fait que les comptes courants et les comptes d'épargne se réfèrent à des actifs liquides, ils ont un retour sur investissement plus limité. Dans le même temps, les certificats de dépôt et les comptes du marché monétaire restreignent les retraits pendant des mois voire des années. Lorsque les taux d'intérêt baissent, les certificats de dépôt rachetables sont souvent rachetés, et les investisseurs doivent alors replacer leur argent sur des investissements avec des rendements qui sont potentiellement moins élevés.

II.3 Le comportement des banques

D'après les travaux d'Eugene Bempong Nyantaky et Mouhamadou Sypor, (2015) pour qui l'environnement bancaire de l'Afrique subsaharienne est aussi concurrentiel que ceux d'Amérique latine et des Caraïbes et pas très différent de celui qui existe dans les pays à revenu élevé de l'OCDE¹⁸.

¹⁸ L'organisation de la coopération de développement économique

Le marché bancaire est donc relativement contestable comme le montre d'ailleurs l'évolution du nombre de banques ces dernières années, et la présence de banques dont l'actionnaire principal n'est pas de la CEMAC. Le comportement d'ensemble des banques dans chaque pays, notamment le niveau de prise de risque et le non respect des critères prudentiels sont des signes d'une probable instabilité financière. Nous apprécions ce comportement au travers du niveau de prise de risque et du respect des principaux critères prudentiels.

II.4 Le respect des critères prudentiels par pays

L'objectif premier de la réglementation bancaire prudentielle est d'assurer la stabilité financière. Toutefois, dans la phase actuelle de réorganisation des dispositifs financiers, on ne peut pas s'attacher uniquement à remédier aux carences importantes qui ont contribué à la crise, car il faut aussi faire en sorte que le nouveau système soit efficient. Sur le plan théorique, cela pourrait s'avérer difficile dans la mesure où des règlements trop stricts comportent des coûts d'efficience en raison de leur impact négatif sur l'intensité de la concurrence. Cela devrait accroître encore les problèmes de concurrence posés par l'amplification du mouvement de la faible concurrence, ainsi que l'augmentation des prises de participation et des interventions des pouvoirs publics dans le secteur financier dans le sillage de la crise.

Nous analysons principalement ici le respect des normes de solvabilité, à savoir la représentation du capital minimum, la règle de couverture de risques et celle de la limitation des immobilisations et des participations, en liaison avec le niveau des fonds propres réglementaires tel que défini par le Règlement COBAC R-2010/01 qui exige des établissements de crédit la détention d'un niveau suffisant de fonds propres en couverture de leurs risques pondérés. A ce titre, les fonds propres nets doivent couvrir les risques pondérés à hauteur de 8% au minimum.

Au total, le pourcentage de banques ne respectant pas les critères prudentiels par pays, reste relativement élevé au Cameroun et à un degré moindre au Gabon et au Tchad, les pays qui pourtant, ont les systèmes bancaires les plus développés de la CEMAC. Vraisemblablement la supervision demeure donc inefficace. En effet, de plus en plus de banques ne respectent pas les critères « liquidité » et « immobilisations » et à un degré moindre le critère « adéquation du capital ». Seul le critère « minimum de capital » est relativement respecté. À fin 2015, 10 banques ont enregistré un ratio de liquidité inférieur au minimum de 100%. Ces banques se retrouvent principalement au Cameroun au Gabon et au Congo. Sur les 8 banques en

infraction par rapport au ratio de couverture des risques, trois sont au Cameroun et trois autres au Gabon.

SECTION II : LES FAITS STYLISES

I. Tendances dans les secteurs financiers d'Afrique subsaharienne

Le niveau de développement financier en Afrique est faible par rapport aux autres régions en développement, mais il est également faible par rapport à ce que les facteurs sous-jacents qui stimulent le développement financier pourraient laisser prévoir.

La diversité des stades d'évolution des marchés financiers et des tendances de ces marchés demeure une caractéristique structurelle frappante au sein de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, plusieurs marchés bancaires continuent à présenter une profondeur financière inférieure à celle que leur niveau de revenu laisse supposer. Les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne peuvent être classés, grosso modo, selon trois catégories. La première se caractérise par quelques valeurs extrêmes et un secteur bancaire dont la profondeur est proche de celle attendue pour un PRITS¹⁹. L'Afrique du Sud et Maurice relèvent clairement de cette catégorie, de même que - mais dans une moindre mesure - le Cap-Vert et la Namibie. La deuxième catégorie, qui représente environ la moitié des autres pays, est constituée de marchés bancaires dont la profondeur se situe entre celle d'un PRITI²⁰ et celle d'un PFR²¹. Le Kenya et la Côte d'Ivoire, par exemple, s'inscrivent dans cette catégorie intermédiaire. La troisième et dernière catégorie est composée de quelques-uns des secteurs bancaires les moins profonds au monde. La RDC, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Soudan appartiennent à cette catégorie. Malgré l'approfondissement de leur secteur financier ces dix dernières années, le Cameroun (PRITI) et le Gabon (PRITS) affichent toujours une profondeur financière inférieure à la moyenne établie, au niveau mondial, pour les PFR.

Bien qu'une large part de la population d'Afrique subsaharienne ne bénéficie toujours pas des services bancaires, des progrès notables ont été accomplis à cet égard depuis 2011. L'Afrique subsaharienne enregistre le taux de déploiement des services de paiement mobiles le plus élevé au monde ; pourtant, l'utilisation des services financiers n'a pas évolué aussi rapidement que le taux de détention de comptes. La plupart des exemples de réussite mettent en exergue

¹⁹ Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS)

²⁰ Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI)

²¹ Pays à faible revenu (PFR)

l'importance des partenariats stratégiques entre les banques et les entreprises de télécommunications.

Les opérations bancaires en Afrique

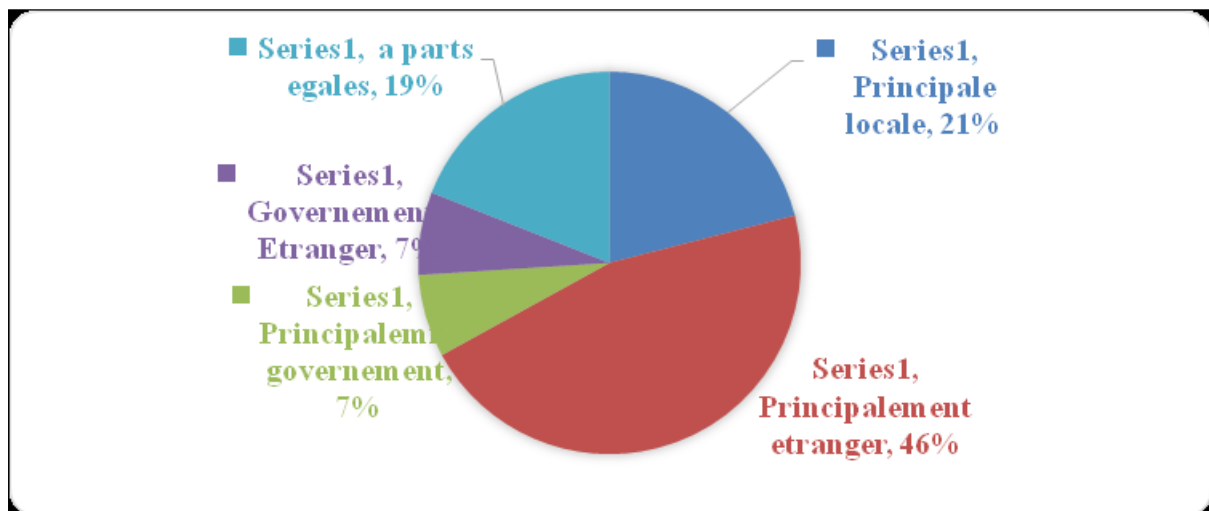
Le secteur bancaire africain a connu des changements au cours des deux dernières décennies. Au cours des années 1980, le secteur bancaire en Afrique a été dominé par les banques publiques. Soumis à une réglementation restrictive, la libéralisation financière, la modernisation des institutions et des réglementations et la mondialisation ont changé le visage des systèmes financiers dans toute la région. Récemment, la plupart des pays disposent de systèmes financiers plus profonds et plus stables, bien que les problèmes de concurrence limitée et de coûts élevés persistent (Beck & Cull, 2014). Une caractéristique commune du secteur bancaire africain est qu'un grand nombre de banques investissent dans des titres d'État au lieu de prêter au secteur privé. Par exemple, en 2011, le crédit au secteur privé représentait en moyenne 78 % du produit intérieur brut (PIB) (contre 132,5 % pour les autres marchés émergents d'Asie de l'Est et du Pacifique). Avant la crise financière de 2008, le ratio des liquidités par rapport au total des passifs des banques d'Afrique subsaharienne (ASS) était en moyenne d'environ 30 %, tandis que celui des autres pays en développement était d'environ 4 % (Allen et al., 2014). Des éléments indiquent également que la structure non concurrentielle du marché dans certaines économies a fait obstacle à l'intermédiation financière (Biekpe, 2011).

II. Quelques faits stylisés

Dans le cadre de la promotion de la concurrence dans les systèmes bancaires africains, les banques transfrontalières jouent un rôle important au cours de la période. Par exemple, la Standard Bank d'Afrique du Sud opère actuellement dans 15 pays d'Afrique subsaharienne. La banque togolaise Ecobank a triplé son réseau d'affiliés en Afrique entre 2000 et 2013, passant de 11 à 32 pays, tandis que la United Bank for Africa (UBA) du Nigeria a étendu sa présence de un à 19 pays. La banque marocaine Attijariwafa Bank est présente dans 12 pays africains, et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) est passée de deux à 18 pays au cours de la même période. En outre, plusieurs banques commerciales domiciliées au Kenya ont récemment étendu leur portefeuille au-delà des frontières kenyanes, avec plus de 11 banques ayant des opérations à l'étranger d'ici la fin 2012 (voir graphique). Alors que la pénétration des banques transfrontalières a augmenté par rapport aux niveaux déjà élevés de la dernière décennie, la composition de la population des banques étrangères a considérablement

changé. Les banques des marchés émergents, et plus particulièrement celles d'Afrique, ont gagné en importance au cours des dernières années. L'afflux de banques étrangères semble présenter plusieurs avantages spécifiques à l'Afrique : les banques internationales peuvent contribuer à promouvoir la gouvernance ; elles peuvent apporter une technologie et une expérience indispensables qui devraient se traduire par une efficacité accrue dans l'intermédiation financière ; et elles peuvent aider à exploiter les économies d'échelle dans les petits pays hôtes.

Graphique 1 : Structure des propriétaires des banques en Afrique



Source: Beck et al. (2014)

Dollarisation

La dollarisation, c'est-à-dire l'utilisation de monnaies étrangères comme moyen d'échange, réserve de valeur ou unité de compte, est un élément important de l'évolution du secteur financier dans un contexte macroéconomique fragile et constitue une caractéristique persistante des pays d'Afrique subsaharienne. Parmi les cinq économies les plus dollarisées (Angola, République démocratique du Congo, Liberia, Sao Tomé-et-Principe et Zambie), seul l'Angola a enregistré une tendance à la baisse dans la part des prêts tout comme des dépôts bancaires libellés en monnaie étrangère sur la période considérée. La République démocratique du Congo, le Liberia et Sao Tomé-et-Principe ont en revanche enregistré une tendance à la hausse sur les dix dernières années.

Propriété du capital

Depuis 1990, les banques d'Afrique subsaharienne, jusque-là majoritairement détenues par les États, sont devenues progressivement privées, parallèlement à une augmentation de l'actionnariat étranger. La restructuration des banques d'État et la libéralisation du secteur financier ont en effet permis l'entrée d'institutions bancaires étrangères et contribué à une concurrence plus forte.

Nouvelles possibilités et nouveaux risques

D'après les éléments exposés dans le présent chapitre, les pays d'Afrique subsaharienne ont bien progressé dans le processus de développement du secteur financier. Bien que la taille des systèmes financiers d'Afrique subsaharienne demeure relativement modeste par rapport à celle des pays en développement des autres régions, la progression a été constante sur la dernière décennie et s'est accélérée ces dernières années.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces évolutions récentes. Ces avancées pourraient permettre de combler l'important déficit de financement en Afrique subsaharienne et libérer le potentiel de la région, mais aussi induire de nouveaux risques qui devront faire l'objet d'un suivi rigoureux

CONCLUSION

Au final il était question dans ce chapitre d'analyser les effets indirects de la concurrence sur la stabilité et d'identifier les mécanismes de transmission de ces effets. Les secteurs bancaires africains ont connu des changements importants dans leur structure au cours des dernières décennies. En particulier, les groupes bancaires africains ont étendu leurs activités à l'ensemble du continent. Ce chapitre analyse comment les effets indirects de la concurrence bancaire (volatilité du rendement, subventions implicite, ...) influencent sur la stabilité financière. Et présente les mécanismes de transmission de ces effets notamment le taux d'intérêt et les actifs financiers qui dépendent tous deux de la banque centrale.

Le principal message pour les décideurs politiques est que l'expansion des banques régionales est bénéfique pour les économies africaines, en raison de son effet sur la concurrence. En effet, la concurrence entre les banques est bénéfique pour le développement de systèmes financiers efficaces (Turk Ariss, 2010) et pour l'accès au crédit des entreprises (Léon, 2015) dans les pays en développement.

CHAPITRE 4 : EVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE

INTRODUCTION

Après une recherche poussée dans le secteur bancaire de l'Afrique subsaharienne et à l'aide des données obtenues, quelques résultats ont été obtenus. Ainsi, il est judicieux de présenter de façon descriptive des résultats obtenus d'une part, et d'autre part de vérifier la seconde hypothèse émise précédemment.

SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONALISATION DES VARIABLES

I. Description du modèle

La technique d'estimation utilisée est le GMM dynamique. Les inputs et l'output retardés sont utilisés comme instruments de l'équation en différences première et les différences retardées comme instruments de l'équation en niveaux. Considérons la fonction de production de Cobb-Douglas suivante :

$$Y_{it} = \alpha + \beta_l L_{it} + \beta_k K_{it} + (\omega_i + \omega_{it} + \epsilon_{it})$$

Soit l'équation:

$$SF_{it} = \alpha + \beta SF_{t-1} + \sigma \Delta SF_{it} + \lambda SF_{it} * \Delta SF_{it} + \theta * \Delta SF_{it} + \epsilon$$

L'interaction présente dans cette équation permet de décrire l'effet marginale entre les variables

Les avantages du GMM

- Elimination du biais de simultanéité
- Prise en compte de l'erreur de mesure
- Tester la validité des instruments utilisés

Inconvénients

- Elle ne permet pas de dissocier l'efficacité technique du bruit statistique.
- Ce modèle requiert un grand nombre d'individus

II. Les variables utilisées

Plusieurs variables sont utilisées il s'agit notamment de :

- ✓ La concurrence bancaire qui est mesurée par la concentration bancaire (c'est la part des actifs des trois plus grandes banques du système financier.
- ✓ Le taux d'intérêt réel joue un rôle important de discipline cela signifie qu'il améliore la stabilité financière. Il s'agit du taux d'intérêt corrigé pour que les agents économiques ne soient pas victimes d'illusion monétaire²².

Taux d'intérêt Réel = Taux Nominal - Taux d'inflation

- ✓ Taux de croissance réel : indicateur utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre.
- ✓ Inflation : hausse généralisée et soutenue et durable des prix sur le marché
- ✓ Taux de change réel : taux de change nominal corrigé du différentiel entre son niveau de prix et celui des autres pays.
- ✓ Ouverture commerciale : processus d'un résultat visant à réduire les barrières aux échanges économiques entre nations

²² Comportement par lequel un agent économique confond une variation du niveau général des prix avec une variation des prix relatifs.

SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS

Dans cette section nous allons présenter les résultats obtenus et leurs interprétations. Il est question ici de montrer l'effet marginal entre la concurrence bancaire et le taux d'intérêt.

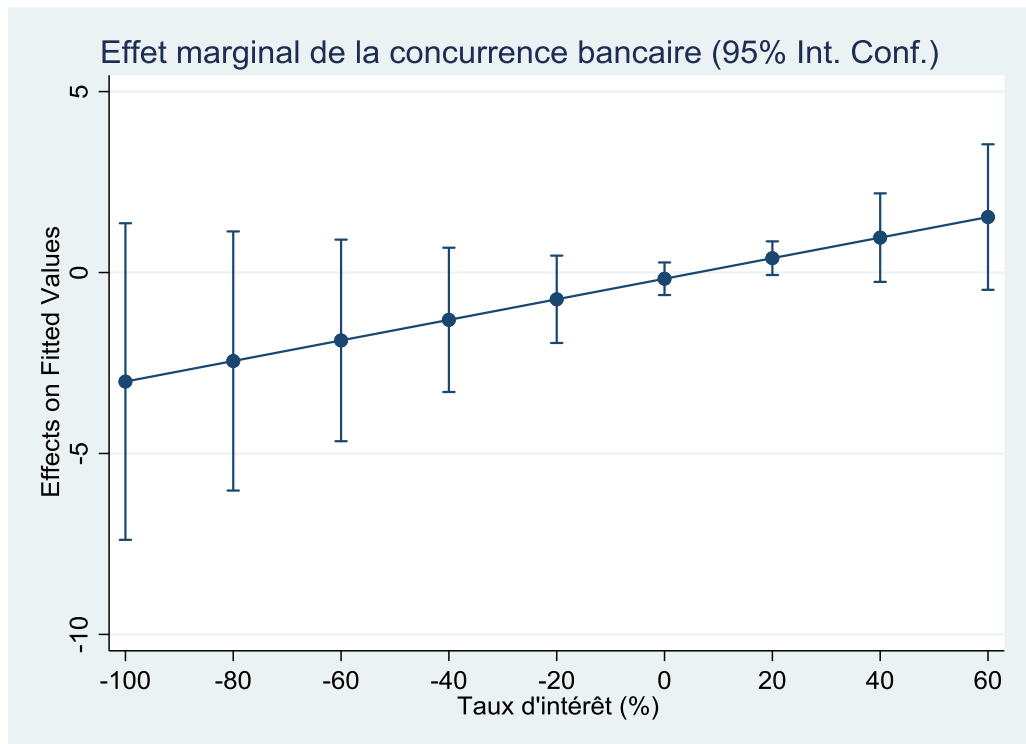
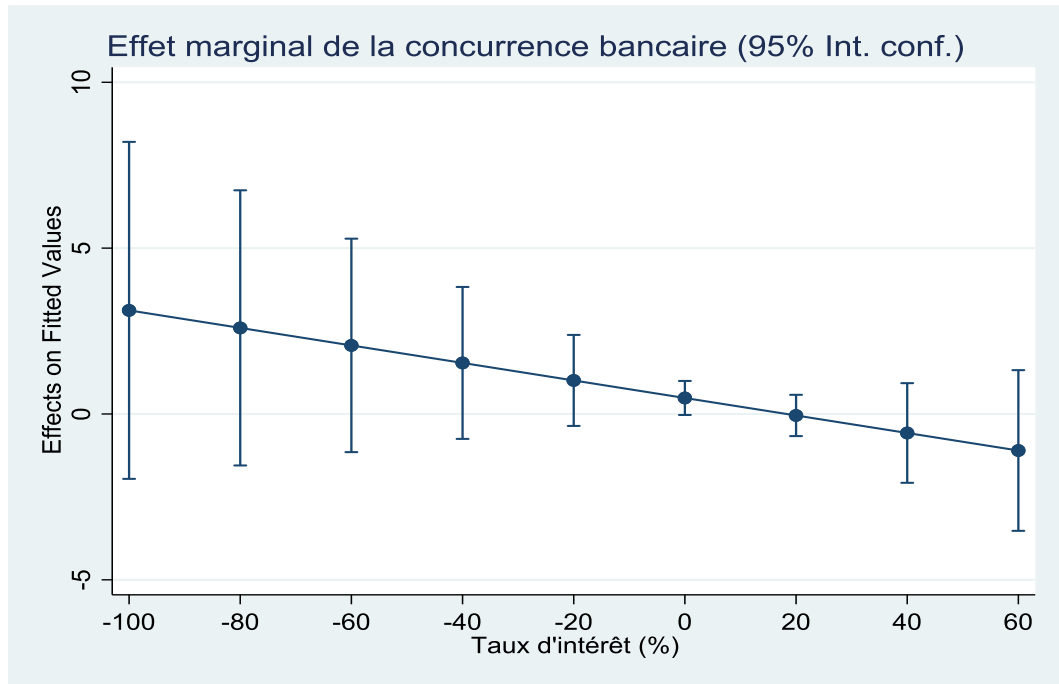
L'effet marginal est l'effet de la modification à la marge d'une variable économique. Etant donné que nous avons la première variable qui dépend de la seconde, l'effet marginal traduit la variation de la première induit la une faible variation de la seconde.

I. Résultats

Estimations de l'effet indirect

	Zsocres	t	Prêts non performants	t
L.stabilité financière	0.496*** (0.169)	2.934	0.439* (0.256)	1.714
Concurrence bancaire	0.483* (0.262)	1.843	-0.171 (0.230)	-0.743
Taux d'intérêt réel (%)	2.166 (2.101)	1.030	-1.305 (1.749)	-0.746
Concurrence bancaire #taux d'intérêt réel (%)	-0.026 (0.024)	-1.083	0.028 (0.020)	1.4
Taux de croissance réel	0.103 (0.241)	0.427	-0.446 (0.362)	-1.232
Inflation	-0.087 (0.209)	-0.416	0.496 (0.528)	0.939
Ouverture commercial	-0.199 (0.130)	-1.530	0.125 (0.168)	0.744
Taux de change réel	-0.154 (0.132)	-.1.166	0.005 (0.267)	0.018
Constant	-2.787 (18.741)		1.382 (18.710)	
Observations	173		72	
Nombre de pays	12.00		8.00	
Nombre d'instruments	12.00		12.00	
AR (1) <i>P-value</i>	0.01		0.17	
AR (2) <i>P-value</i>	0.76		0.60	
Sargan <i>P-value</i>	0.96		0.15	

p < 0.10, ** p < 0.05, *** p < 0.01



II. Interprétation

Le tableau d'estimations des effets indirects

Le tableau intègre l'interaction entre la concurrence bancaire et le taux d'intérêt (concurrence bancaire *taux d'intérêt)

- L'effet marginal 1(z-scores) :

L'effet marginal de la concurrence bancaire sur la stabilité au fur et à mesure que le taux d'intérêt augmente l'effet de la concurrence bancaire diminue cela signifie plutôt que à mesure que le taux d'intérêt augmente, l'effet de la concurrence sur la stabilité financière augmente c'est-à-dire plus le taux d'intérêt augmente, plus la concurrence bancaire améliore de plus la stabilité financière. Le taux d'intérêt atténue l'effet négatif de la concurrence bancaire donc la concurrence bancaire contribue à la stabilité financière

- Effet marginal (prêts non performants) :

Au fur mesure à mesure que le taux d'intérêt augmente, l'effet de la concurrence bancaire sur l'instabilité augmente cela signifie que plus le taux d'intérêt augmente la concurrence bancaire affecte de moins à moins l'instabilité financière donc contribue à la stabilité.

Le choix de deux indicateurs (le z scores pour le risque de solvabilité et les prêts non performants pour le risque crédit) est utile non seulement pour apprécier la sensibilité des résultats, mettre en évidence le fait que la concurrence n'a pas d'effet homogène, mais également de tester si la concurrence a les mêmes effets pour les différents indicateurs

CONCLUSION

Notre travail a porté sur la présentation des résultats de l'effet indirect de la concurrence bancaire sur la stabilité financière. Le principal canal utilisé est le taux d'intérêt Il ressort que, ceux-ci ont été traités par les estimations du modèle GMM Dynamique. Ces résultats ont permis de confirmer les hypothèses H2 à travers la variable du taux d'intérêt. Toutefois, la variable taux d'intérêt réduit l'effet négatif de la concurrence sur la stabilité financière. Par conséquent il contribue dans l'amélioration de la stabilité financière.

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE

Au final il était question pour cette partie d'analyser les effets indirects sur l'aspect théorique et empirique. Le véritable canal utilisé est le taux d'intérêt réel car il est corrigé par le taux d'inflation pour éviter l'illusion monétaire. Lorsque le taux d'intérêt augmente la concurrence bancaire affecte positivement le z-scores et améliore la stabilité. Au niveau des prêts non performants, l'effet de la concurrence sur l'instabilité baisse. L'ensemble de ses interprétations montrent que plus le taux d'intérêt augmente plus la concurrence travaille pour la stabilité financière quelque soit la manière dont elle est analysée. Par conséquent, le taux d'intérêt joue un rôle de discipline.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Tout au long de notre travail, il a été question d'élucider les effets de la concurrence sur la stabilité financière, plus particulièrement en Afrique subsaharienne. Pour cela, il nous a paru nécessaire d'étudier dans un premier axe les concepts théoriques de la concurrence bancaire ainsi que celle de la stabilité financière. Il ressort de cette analyse que la concurrence a des effets directs et indirects sur la stabilité du système financier. Les prêts non performants et z-scores sont les indicateurs de la stabilité financière. Dans un second axe, nous avons à partir de la revue de la littérature, étudié les liens théoriques et les effets de la concurrence sur la stabilité financière. Ainsi, à la question de savoir quels sont les effets de la concurrence sur la stabilité ? Certains arguments théoriques et comparaisons entre pays suggèrent qu'un secteur bancaire compétitif avec de nombreuses banques est plus sujet aux crises financières (la concurrence tend à augmenter la probabilité qu'un pays subisse une crise bancaire systémique) qu'un secteur bancaire moins compétitif avec quelques banques (Allen et Gale, 2000, 2004). D'autres études par contre (Yeyati et Micco, 2007; Uhde et Heimeshoff, 2009; Boyd et al, 2006) révèlent que dans les systèmes moins compétitifs, les faillites bancaires ont tendance à être plus fréquentes (concurrence-stabilité). Compte tenu de nos questions subsidiaires soulignées dans notre problématique et des réponses que nous devons y apporter, nous dégagons deux hypothèses fondamentales. Pour intellectualiser ces questions, nous allons nous servir de la base de données dont nous disposons pour atteindre nos objectifs. Après cette collection d'informations, nous avons fait recours au logiciel d'analyse de données Stata version 14. Cette analyse nous a permis d'obtenir des résultats qui laissent entrevoir à la fois l'influence positive et négative de la concurrence bancaire sur la stabilité financière en ASS que nous avons étudiées. Cela signifie qu'une hausse des Zscores améliore la stabilité financière et une hausse des prêts non performants détériore la stabilité financière.

Après analyse et interprétation de données issues de la base, ces résultats ne nous permettent ni de confirmer ni d'infirmer les hypothèses H1 et H2 à travers les variables de concurrence et du taux d'intérêt. Suite à la faible significativité de nos hypothèses, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que la concurrence a un effet positif sur la stabilité financière à travers l'indicateur z-scores. Nous constatons que la concurrence bancaire a des effets différenciés

sur la stabilité financière car, une augmentation du z-scores améliore la stabilité par contre une hausse des prêts performants détériore la stabilité financière.

Nous suggérons que le régulateur mène des actions non pas générique mais cibler pour renforcer les mesures macro prudentielles pour réduire l'instabilité.

- renforcer le Fonds de Garanti des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) créé pour maintenir la confiance dans le système bancaire, et donc assurer sa solidité, et sa stabilité, ne dispose aujourd'hui qu'environ 100 milliards de franc CFA mais pas suffisant pour couvrir les failles.
- Faire une analyse SWOT (strengths, weaknesses, opportunities and threats) du système financier pour anticiper sur les failles
- Mettre sur pieds une application bancaire en Afrique subsaharienne pour limiter les créances douteuses.

Toutefois, les recherches que nous avons effectuées lors de l'élaboration de notre mémoire restent incomplètes, évidemment parce qu'il n'y a pas seulement la concurrence qui impacte sur la stabilité financière. Il aurait été fort intéressant de connaître l'impact de la concurrence sur les autres problèmes économiques notamment l'inflation et la fuite des capitaux, mais tel n'était pas notre but. Cependant, nous espérons que les résultats obtenus feront l'objet d'une base de départ pour d'autres travaux complémentaires à l'avenir

Le constat est que la concentration et la compétitivité du système bancaire sont toutes deux positivement liées à la stabilité financière et suggère que la concentration bancaire est un facteur important de la stabilité du système.

+

BIBLIOGRAPHIE

- **Akosah, N., Loloh, F., Lawson, N., Kumah, C., (2018)** “Measuring financial stability in Ghana: a new index-based approach”. Munich Personal RePEc Archiv Paper, N°86634.
- **Avom Désiré, Amadou Bobbo, (2013)**, « Réglementation bancaire et exclusion financière dans la CEMAC », Monde en développement, Cahier n°29
- **Allen, Franklin, Gale, Douglas, (2004)**, “Competition and financial stability”. Journal of Money, Credit, and Banking 36 (3 Pt. 2), 433–480.
- **Afanasiëff, T., Lhacer, P., Nakane, M., (2002)**. The determinant of bank interest spreads in Brazil. Working Paper. Banco Central di Brazil.
- **Allen, F. Gale, D. (2000)** “Financial Contagion”, The Journal of Political Economy, Vol. 108, No. 1 (February 2000), pp. 1-33
- **ALLEN F., CARLETTI E., CULL R., QIAN J., SENBET L. et VALENZUELA P. (2015)**, « The African Financial Development and Financial Inclusion Gaps », *Journal of African Economies*.
- **Arezki, R., et Sy, A. (2016)**, « Financing Africa’s infrastructure deficit: From development banking to long-term investing », Global Views, n° 2, août 2016, Brookings Institution.
- **Bair, S., (2009)**, « Gérer la transition vers un système financier plus sûr ». Banque de France, Revue de la stabilité financière N° 13 : Quel avenir pour la régulation financière ? Septembre 2009.
- **BCG/AFC (2017)**, “Infrastructure Financing in sub-Saharan Africa: Best Practices from Ten Years in the Field” Boston Consulting Group/Africa Finance Corporation, Lagos
- **BEI (2018)**, « Rapport annuel 2017 sur les activités de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d’outre-mer », Banque européenne d’investissement, Luxembourg.
- **Bempong Nyantaky et Mouhamadou Sypor, (2015)**, « Le système bancaire en Afrique : principaux faits et défis », AEB Volume 6 Numéro 5
- **Beck, Thorsten, Demirgüç-Kunt, Asli, Levine, Ross, (2003)**. Law, endowments, and finance. Journal of Financial Economics 70, 137–181

- **Berger, A.N., L.F. Klapper and R. Turk-Ariss. 2009.** “Bank competition and financial stability”. *Journal of Financial Services Research*, 35: 99–118.
- **Carletti, Elena, Hartmann, Philipp, (2003)** “Competition and stability: What’s special about banking?” In: Mizen, Paul (Ed.), *Monetary History, Exchange Rates and Financial Markets: Essays in Honor of Charles Goodhart*. Edward Elgar.
- **CERDI, Université d’Auvergne. Beck, Thorsten (2015).** « Cross-Border Banking and Financial Deepening: The African
- **Claessens, Stijn, Laeven, Luc, (2004).** What drives bank competition? Some international evidence. *Journal of Money, Credit, and Banking* 36 (3 Pt. 2), 563–583
- **Claessens, S. and N. Horen. (2014).** “Foreign banks: Trends and impact”. *Journal of Money, Credit and Banking*, 46(s1): 295–326.
- **Freixas X. Parigi B. et Rochet J. C. (2000)** “Systemic risk, interbank relations and liquidity provision by the Central Bank”, *Journal of Money, Credit and Banking*, 32, vol. 3, n° 2, p. 611-638
- **Hellman, Thomas, Murdock, Kevin, Stiglitz, Joseph E., (2000).** Liberalization, moral hazard in banking and prudential regulation: Are capital controls enough? *American Economic Review* 90 (1), 147–165
- **Kadandji André (2017)** « Qualité du portefeuille de crédits, capitalisation et solidité bancaire dans la CEMAC », Thèse de doctorat, Université de Douala
- **Léon, Florian (2015),** « Has Competition in African banking sectors improved? » Mimeo.
- **Martinez-Miera et al, (2008),** « La concurrence réduit-elle le risque de faillite bancaire? » Manuscrit non publié, CEMFI
- **Mondjeli and Mbassi, (2018),** « Does financial explain the cyclicity of monetary policy in sub-saharan Africa? », *Journal of economic development*, vol 43, number 4.
- **Ncube, M. (2017),** « Infrastructure deficit and financing needs in Africa », in Ncube M., et Lufumpa, C. L, *Infrastructure in Africa: Lessons for Future Development*, Policy Press, Bristol.
- **Uhde A. Heimeshoff U. (2009)** “Consolidation in Banking and Financial Stability in Europe further evidence”, *Journal of Banking & Finance* 33 (2009) 1299–1311.
- **Vives X, 2010** “Competition and stability in banking”, CEPR, Policy Insight, No 50.
- **Schaeck K. Cihak, M. Wolfe, S., (2008)** “Are Competitive Banking Systems More Stable” *Journal of money, credit and banking*, vol.41 24. Shehzad C.T Scholtens, B De Haa.

TABLE DES MATIERES	
SOMMAIRE.....	i
AVERTISSEMENT	ii
DEDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABREVIATIONS	vii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. CONTEXTE.....	1
II. PROBLEMATIQUE	5
III. OBJECTIFS.....	6
IV. HYPOTHESES DE RECHERCHE	6
V. INTERET	7
VI. METHODOLOGIE	7
VII. PLAN INDICATIF.....	8
PREMIERE PARTIE : LA CONCURRENCE BANCAIRE : ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ...	9
CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE ET ETAT DE LA LITTERATURE SUR LA RELATION CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE	10
INTRODUCTION.....	10
SECTION I : APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	11
I. EFFET DIRECT DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE.....	12
I.1 LES EFFETS POSITIFS.....	11
I.2 LES EFFETS NEGATIFS	12
II. DEFINITION DE LA STABILITE FINANCIERE.....	13
II.1 LES INDICATEURS DE LA STABILITE FINANCIERE.....	15
II.2 LES AXES STRATEGIQUES.....	16
II.2 LE ROLE DE LA BANQUE CENTRALE.....	18
III. LA CONCURRENCE BANCAIRE.....	19
III.1 DEFINITION ET CARACTERISTIQUES.....	19
III.3 LES ATOUTS DE LA CONCURRENCE.....	20

III.3 LES DETERMINANTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE.....	20
III.4 LES INDICATEURS DE LA CONCURRENCE.....	24
SECTION II : LES FAITS STYLISES.....	25
I. CONCURRENCE ET PRISE DE RISQUE.....	25
II. LA STRUCTURE MARCHE ET REGULATION.....	27
III. APPROFONDISSEMENT FINANCIER ET ACCES.....	29
CONCLUSION.....	31
CHAPITRE 2 : L'EVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS DIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION.....	32
SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONNALISATION DES VARIABLES.....	32
I. MODELE GMM.....	32
II. DESCRIPTION ET FORMULATION.....	33
SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS.....	33
I. RESULTATS.....	33
II. INTERPRETATIONS.....	34
CONCLUSION.....	38
LA DEUXIEME PARTIE : LA CONCURRENCE BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE : ANALYSE DES EFFETS INDIRECTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	39
CHAPITRE 3 : IDENTIFICATIONS DES MECANISMES DE TRANSMISSION DES EFFETS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ...	41
INTRODUCTION.....	41
SECTION I : APPROCHE CONCEPTUELLE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE SUR LA STABILITE.....	42
I. LES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	41
II. LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT BANCAIRE ET DE LA CONCURRENCE.....	44
III. MECANISME DE TRANSMISSION DES EFFETS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE.....	46
III.1 LE TAUX D'INTERET.....	46
III.2 LES ACTIFS FINANCIERS.....	49
SECTION II : LES FAITS STYLISES.....	47
I. TENDANCE DANS LE SECTEUR FINANCIER D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	53

II. QUELQUES FAITS STYLISES.....	55
CONCLUSION	57
CHAPITRE 4 : EVALUATION EMPIRIQUE DES EFFETS INDIRECTS DE LA CONCURRENCE BANCAIRE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	58
INTRODUCTION.....	58
SECTION I : SECTION I : CONSTRUCTION DU MODELE ET OPERATIONNALISATION DES VARIABLES	58
I. DESCRIPTION DU MODELE.....	57
II. LES VARIABLES UTILISEES.....	58
SECTION II : RESULTATS ET INTERPRETATIONS.....	60
I. RESULTATS	60
II. INTERPRETATIONS.....	62
CONCLUSION	62
CONCLUSION DEUXIEME PARTIE	63
CONCLUSION GÉNÉRALE	63